

RELEVÉ TRIMESTRIEL DES ÉTATS FINANCIERS

GUIDE DE DÉCLARATION

LES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES (QUESTIONNAIRE IC2)

INFORMATION LÉGALE

i) Autorisation

Les relevés trimestriels et annuels des états financiers sont recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Statuts révisés du Canada 1985, chapitre S-19. En vertu de la Loi sur la Statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

ii) Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans que celle-ci en ait donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent des données confidentielles ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

TABLES DES MATIÈRES

I. À PROPOS DE L'ENQUÊTE

i) But du relevé trimestriel.....	7
ii Accès à l'information.....	8
iii) Respect des délais	8
iv) Comparabilité et valeur de prédiction des statistiques financières trimestrielles	8
v) Ajustements de la fin de l'exercice et pour l'exercice antérieur	9
vi) Dépenses en immobilisations.....	9

II. UNITÉ DÉCLARANTE

1. Structure de l'entreprise	10
2. Coentreprises et sociétés de personnes	11
i) Activités étrangères des entreprises canadiennes	11
ii) Filiales étrangères des entreprises canadiennes	11
iii) Classification des comptes de capital et du bureau central des entités déclarante non constituées.....	12
3. Normes comptables - présentation de l'état financier	12
i) Bilan	13
ii) Dépenses en capital.....	13
iii) Gains prélevés	13
iv) État des résultats	13
v) Secteur des biens immobiliers	14
vi) Entreprise qui a cessé d'exister	14

III. LE CONTENU DE L'ENQUÊTE (classé dans le même ordre que le questionnaire)

SECTION A – 10000 ACTIF

1. 11000 Encaisse et dépôts.....	15
2. 12100 Débiteurs	16
a) 12110 Comptes clients.....	Error! Bookmark not defined.
b) 17112 Crédits aux consommateurs.....	Error! Bookmark not defined.
c) 12180 Autres	Error! Bookmark not defined.
d) 12800 Provisions pour créances douteuses.....	17
3. 12200 Contrats de location	17
4. 13000 Inventaire.....	17
5. 14000 Placements dans des sociétés affiliées	19
6. 15100 Placements canadiens – sociétés non affiliées	20
7. 15200 Placements étrangers – sociétés non affiliées.....	23
8. 19900 Instruments dérivés	24

9. 16000 Prêts hypothécaires à des sociétés non affiliées	24
10. 17000 Prêts non hypothécaires à des sociétés non affiliées	25
11. 18300 Immobilisations.....	26
a) 18319 Terrains et immobilisations amortissables.....	27
b) 18316 Contrats de location capitalisés du preneur	28
c) 18320 Biens immobiliers détenus pour revenu.....	28
d) 18350 Dépréciation accumulée	28
12. 19100 Actifs incorporels	28
13. 19800 Autres éléments d'actif	29

SECTION B – PASSIF ET AVOIR

20000 PASSIF

15. 22100 Comptes créditeurs	30
16. 23000 Impôts exigibles	31
17. 24000 Sommes dues aux sociétés affiliées	31
18. 25000 Emprunts auprès de sociétés non affiliées.....	32
a) 25700 et 25800 Emprunts et découverts.....	32
b) 25200 Effets commerciaux.....	33
c) 25400 Obligations garanties et non garanties	33
d) 25500 Emprunts hypothécaires.....	34
e) 25184 Contrats de location-acquisition	35
19. 29950 Titre de participation (passifs)	35
20. 29900 Instruments dérivés	35
21. 27000 Impôts futurs	35
22. 28000 Participation minoritaire	36
23. 29000 Autres éléments de passif	36

30000 AVOIR

24. 31000 Capital-Actions	36
25. 32300 Capital des détenteurs d'unités.....	37
26. 33000 Surplus d'apport	37
27. 36000 Cumul des autres éléments du résultat étendu	38
28. Bénéfices non réparties	38
a) 38100 Solde d'ouverture	38
b) 38200 Bénéfice net (perte nette) pour la période courante	39
c) 38400 Transferts provenant du (vers de) capital-actions.....	39
d) 38700 Autres redressements	39
e) 38800 Dividendes déclarés	40
f) 38300 Les distributions provenant des fiducies de revenu.....	40
g) 38000 Solde de clôture	40

SECTION C – ÉTAT DES RÉSULTATS

40000 REVENUS

30. Revenus d'exploitation	41
a) 41900 Ventes de biens et de services.....	41
b) 43100 Revenu locatif.....	42
c) 49000 Autres revenus d'exploitation.....	42

50000 FRAIS D'EXPLOITATION

32. 55210 Salaires et traitements	43
33. 55220 Partie patronale des avantages sociaux des employés.....	43
34. 62310 Charges de retraite.....	44
35. 62340 Options d'achat d'actions portées aux dépenses	44
36. 55002 Impôts indirects	44
37. 52100 Dépréciation	44
38. 52350 Amortissement	45
39. 55600 Créances irrécouvrables et dons de bienfaisance	45
40. 55001 Achats de biens et services	46
41. 58420 Total - frais d'exploitation	46
42. 58430 Revenu (perte) d'exploitation	47

AUTRES REVENUS ET DÉPENSES

43. 78500 Intérêts de sources canadiennes	47
44. 78600 Dividendes de sociétés canadiennes.....	47
45. 78700 Dividendes et intérêts étrangers	48
46. 53100 Frais d'intérêt.....	48
47. 53400 Dividendes versés sur les titres classés comme passif	49
48. 56300 Gains (pertes) sur vente d'actifs	49
49. 56100 Gains (pertes) sur conversion de devises étrangères.....	50
50. 56400 Gains (pertes) sur instruments dérivés.....	50
51. 56200 Réévaluations, (réductions de valeur) et (radiations).....	51
52. 58460 Bénéfices (pertes) avant impôts	51
53. 57100 Impôt exigible de l'exercice.....	52
54. 57200 Charges d'impôt futures.....	52
55. 58470 Bénéfices (pertes) après impôts	53
56. 58100 Part du revenu net des sociétés affiliées non consolidées.....	53
57. 58200 Part des actionnaires minoritaires du bénéfice net des sociétés affiliées consolidées	53
58. 58300 Gains (pertes) extraordinaires.....	54

59. 58480 Bénéfices nets (pertes nettes)	55
60. 56500 / 56600 / 57300 Autres éléments du résultat étendu	55
61. 58485 Résultat étendu	55

SECTION D – DÉCLARATION DE CERTAINS COMPTES

DÉCLARATION DU BILAN

62. 61200 Actifs à court terme	56
63. 61400 Passifs à court terme	56

CAPITALISATION – RÉGIME DE RETRAITE

64. 66300 Capitalisation	56
---------------------------------------	----

DÉCLARATION DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS

65. 50500 Coût des biens et services vendus	57
66. 55700 Coût des logiciels porté aux dépenses	57
67. 75000 Dividendes (comptabilisation à la valeur de consolidation)	59
68. 74700 Éléments exceptionnels	59
69. 58412 Élimination des ventes internes et inter-compagnies lors de la consolidation	59
70. 59000 Dépenses en immobilisations	59

AUTRES RENSEIGNEMENTS

71. 80005 Nombres d'heures requises pour remplir le questionnaire	60
--	----

INDEX – NUMÉRO DE RÉFÉRENCE AUX POSTES61

RELEVÉ TRIMESTRIEL DES ÉTATS FINANCIERS - GUIDE DE DÉCLARATION DES RÉPONDANTS

Le présent guide de déclaration des répondants a été conçu pour aider les répondants à remplir leur relevé trimestriel des états financiers. Dans le cas où les répondants ne sont pas sûrs de la signification ou de la valeur à inscrire pour certains postes, ceux-ci peuvent utiliser le numéro de poste indiqué sur la marge gauche du questionnaire comme point de repère, pour retrouver la définition à l'intérieur de ce guide. Le répondant peut également utiliser le numéro de référence (numéro à 5 caractères) situé à gauche de chaque case dans le questionnaire et retrouver la définition désirée à partir de l'index qui se retrouve à la fin de ce guide.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, les définitions des termes utilisés, ou si vous avez des questions au sujet de ce relevé, vous pouvez contacter Statistique Canada à :

Téléphone: (877) 898-6686

Télécopieur: (800) 552-4428

Courriel: QSFS-RTEP@statcan.gc.ca

I. À PROPOS DE L'ENQUÊTE

i) But du relevé trimestriel

Les renseignements fournis servent à la préparation des états financiers du secteur des entreprises au Canada et sont inclus dans le calcul du produit intérieur brut, des comptes du bilan national et du bilan des investissements internationaux du Canada. Cette information est utilisée par tous les niveaux de gouvernements, le secteur privé, les analystes et le grand public pour comprendre l'évolution de la conjoncture économique.

ii) Accès à l'information

Des résultats sélectionnés de cette enquête sont disponibles sans frais.

Pour plus d'information, visitez notre site web -- www.statcan.gc.ca:

Une fois sur le site:

1. Appuyez sur l'onglet Parcourir par sujet
2. Rendement des entreprises et appartenance
3. États financiers et rendement
4. publications
5. Statistiques financières trimestrielles des entreprises (61-008-x)

Des données supplémentaires peuvent être achetées sur notre site web -- www.statcan.gc.ca:

1. Parcourir par **Ressource clé**
2. sélectionnez **CANSIM (\$)**
3. Ensuite, recherchez le catalogue suivant: **187-0001 et 187-0002**

ou contactez notre service à la clientèle au 1-888-811-6235.

iii) Respect des délais

Les statistiques préliminaires doivent être produites quarante-cinq (45) jours après chaque trimestre de façon à ne pas dépasser la date limite fixée pour la diffusion des comptes nationaux trimestriels. Il est donc essentiel que les questionnaires soient remplis dans les trente (30) jours qui suivent la fin du trimestre de référence.

Les déclarations qui ne sont pas remises en temps opportun pourraient avoir un impact négatif sur la qualité des estimations au niveau des industries et augmenter la probabilité qu'elles soient révisées au cours des trimestres subséquents.

Il est impératif de compléter et de remettre à temps le questionnaire complété. Les questionnaires complétés en retard, c'est à dire ceux ayant dépassé le délai de 30 jours sont également attendus. En effet, les relevés trimestriels et annuels des états financiers doivent être recueillis en vertu de la Loi sur la statistique. Il est donc primordial, pour le répondant, de répondre dans les délais prescrits.

iv) Comparabilité et valeur de prédiction des statistiques financières trimestrielles

Pour que les statistiques soient utiles, les variations d'un trimestre à l'autre causées par :

- Des rajustements comptables depuis le début de l'exercice et inclus dans les estimations du trimestre courant
- Les changements de politiques et de méthodes comptables

- Les changements apportés à la Structure de l'entreprise (sociétés incluses dans les états financiers)
- Les changements découlant de fusions et de tout autre ajustement structurel
- Tout autre changement dans les états financiers du trimestre courant qui les rendrait non comparables à ceux du trimestre précédent devrait être documentés à la section de l'unité déclarante sur la première page du questionnaire, sous Structure de l'entreprise, ou dans la section réservée aux commentaires. Ces ajustements sont réaffectés à des trimestres précédents de l'année courante pour donner une meilleure estimation des tendances trimestrielles.

v) Ajustements de la fin de l'exercice et pour l'exercice antérieur

En raison du caractère provisoire des états financiers périodiques, les statistiques financières trimestrielles sont constamment révisées dans le cadre du programme. Il est reconnu que les états financiers périodiques contiennent un certain nombre d'estimations qui sont révisées en fin d'exercice. Il se peut que les comptes comprennent également des charges à payer de fin d'année ainsi que des reclassements qui ne sont pas révélés dans les états financiers périodiques pendant l'année. Des ajustements qui influent grandement sur les comptes de revenu et de dépense du quatrième trimestre peuvent, par conséquent, fausser les bénéfices du quatrième trimestre. Pour éliminer de tels biais, les répondants sont priés de signaler les ajustements de fin d'exercice de plus de \$500,000 dans la section appropriée du questionnaire rempli au quatrième trimestre.

Statistique Canada se sert des réponses trimestrielles de votre entreprise pour produire ses statistiques financières annuelles. Cette façon de procéder lui évite d'avoir à mener une enquête annuelle en plus des relevés trimestriels. La somme des comptes des quatre trimestres devrait correspondre aux comptes annuels, tels qu'ils figurent dans les états financiers annuels. Il est donc très important de connaître tous les ajustements de fin d'exercice.

Si vos ajustements de fin d'exercice n'ont pas été inscrits dans vos livres au moment de remplir le relevé du quatrième trimestre de Statistique Canada, le solde de clôture des bénéfices non répartis déclaré à Statistique Canada ne correspondra pas au solde de fin d'exercice des états financiers de votre entreprise. Cet écart doit être signalé dans le questionnaire d'un trimestre ultérieur de l'exercice suivant, comme un ajustement des bénéfices non répartis. Cet ajustement de l'exercice précédent devrait être également indiqué dans la section réservée aux commentaires, au poste 38700.

vi) Dépenses en immobilisations

Statistique Canada mène une enquête annuelle intitulée « immobilisations et réparations - dépenses réelles » pour laquelle les répondants doivent déclarer leurs dépenses en immobilisations selon divers types de constructions, machines et matériel neufs. Les définitions et les notions utilisées pour cette enquête sont les mêmes que pour les « relevés trimestriels des états financiers. » Par conséquent, la somme des dépenses en immobilisations des quatre trimestres, déclarées dans les relevés trimestriels, devrait correspondre aux dépenses en immobilisations annuelles de catégories

générales « bâtiments neufs, machines neuves et matériel neufs, » déclarées dans le cadre de l'enquête annuelle.

II. UNITÉ DÉCLARANTE

Le terme “unité déclarante” utilisé sur la page couverture du questionnaire fait référence à l'unité dont les activités ou opérations sont prises en compte dans les états financiers trimestriels. Il est important pour Statistique Canada de savoir sur quelles opérations précises porte la déclaration afin d'être en mesure d'assurer un dénombrement complet mais aussi sans double compte des activités économiques au Canada.

1. Structure de l'entreprise

Dans la plupart des cas, l'unité déclarante entre dans l'une des trois catégories suivantes :

- a) Une société unique
- b) Une famille consolidée de sociétés
- c) Une succursale, une division ou une partie d'une société

Lorsque la société n'a aucun intérêt dans d'autres sociétés et n'exerce aucun contrôle sur d'autres sociétés, l'unité déclarante est une société unique. Une famille de sociétés, sous propriété et contrôle communs, doit soumettre une déclaration trimestrielle consolidée, sauf dans les circonstances suivantes :

- Lorsque la société n'a aucun intérêt dans d'autres sociétés et n'exerce aucun contrôle sur d'autres sociétés, l'unité déclarante est une société unique
- Une famille de sociétés canadiennes, sous propriété et contrôle communs, doit soumettre une déclaration trimestrielle consolidée
- Pour les besoins de ce rapport, les suivantes ne devraient pas être consolidées :
 - Les activités à l'étranger de filiales et succursales étrangères de sociétés canadiennes, et
 - Les sociétés mères étrangères de filiales canadiennes à telle point qu'elles n'exercent elles-mêmes aucune activité au Canada
 - Où la famille de sociétés en question n'est pas considérée comme une entité économique et elle ne dresse pas des états financiers trimestriels ou annuels consolidés
 - Où la famille de sociétés exerce des activités diverses, autonomes et non reliées entre elles, c'est à dire qu'elles sont réparties en plusieurs branches d'activité faisant chacune l'objet d'états financiers distincts. Une déclaration doit être soumise pour chaque entreprise ou branche d'activité (chaque entreprise doit également produire des états financiers distincts, notamment un bilan et un état des résultats complets).
 - La famille de sociétés et si la société mère exerce des activités ou est établie au Canada, la société mère est considérée comme une société unique et un relevé trimestriel distinct doit être rempli.

Il se peut que le questionnaire soit accompagné d'une liste des sociétés regroupées avec l'unité déclarante. Veuillez vérifier ce document, apporter les corrections nécessaires et le renvoyer à Statistique Canada, avec le questionnaire dûment rempli. Les filiales et sociétés affiliées consolidées en une seule ligne dans les états financiers ou pour lesquelles les participations nettes sont comptabilisées à la valeur de consolidation ne doivent pas faire partie de la liste des sociétés inscrites sur le profil de l'unité déclarante.

Statistique Canada tient un registre de toutes les entreprises, lequel comprend une liste de sociétés désignées comme des entités juridiques. Pour faciliter l'appariement des unités déclarantes avec les entités juridiques du registre des entreprises, les sociétés visées par l'enquête sont désignées sous leur raison sociale sur le profil.

2. Coentreprises et sociétés de personnes

La présente enquête couvre les activités de coentreprises et de partenariats. Elles devraient faire partie de votre déclaration ou faire l'objet d'une enquête distincte. Veuillez identifier les entités non constituées dans ce présent rapport sur la page des commentaires votre questionnaire.

Toutefois, on reconnaît dans certains cas que des états financiers trimestriels ou annuels distincts ne sont pas établis pour l'entreprise conjointe et que les investisseurs ont l'habitude de rendre compte de leurs investissements par le biais de la consolidation de leur portion de l'entreprise conjointe dans leurs états financiers. Dans ce cas, pour avoir une image globale de l'entreprise conjointe qui ne fait pas l'objet d'une déclaration à titre d'entité distincte, il faut se reporter aux déclarations des investisseurs.

i) Activités étrangères des entreprises canadiennes

Définition: Les activités étrangères des entreprises canadiennes comprennent toutes les affaires menées par les établissements situés à l'extérieur du Canada, ce qui comprend les succursales étrangères, les divisions étrangères et les bureaux étrangers.

Déclarer le revenu des activités étrangères comme un montant net au poste 58100, (Part du revenu net des sociétés affiliées non consolidées). L'actif des activités étrangères ne doit pas être déclaré sur une base ligne par ligne, mais plutôt comme un montant net au poste 14120, (Placements dans les sociétés affiliées à l'extérieur du Canada) ainsi que tous les Bénéfices non repartis au poste 14200.

ii) Filiales étrangères des entreprises canadiennes

Les filiales étrangères doivent être toujours exclues de la consolidation ligne par ligne et doivent être déclarées soit au poste 14120, (Placements dans les sociétés affiliées à l'extérieur du Canada), lorsqu'il existe un contrôle ou une influence importante, ou au poste 15200, (Placements étrangers -

sociétés non affiliées), pour les placements de portefeuille. Les revenus des placements étrangers, c'est-à-dire les placements de portefeuille, doivent figurer au poste 78700 (Dividendes et intérêts étrangers). Les placements déclarés selon les méthodes de comptabilisation à la valeur de consolidation doivent inclure la part de l'investisseur des gains, au poste 58100, (Part du revenu net des sociétés affiliées non consolidées), et le rajustement correspondant du compte des placements au poste 14200, (Placements dans les sociétés affiliées - bénéfices non répartis).

Les dividendes reçus au titre des placements étrangers déclarés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation sont exclus de l'état des résultats et doivent être déclarés au poste supplémentaire 75200, "Dividendes (comptabilisation à la valeur de consolidation)."

iii) Classification des comptes de capital et du bureau central des entités déclarantes non constituées

Les entités non constituées comprennent les sociétés de personnes, les coentreprises et les activités des succursales canadiennes des sociétés étrangères.

Les prêts et avances provisoires qui doivent être en principe remboursés doivent être classés comme élément de passif aux postes de la série 24000, (Sommes dues aux sociétés affiliées). Les investissements de nature permanente doivent être classés comme avoir du propriétaire au poste 32300, (Capital des détenteurs d'unités). Les bénéfices non distribués des entités doivent être déclarés séparément au poste 38000, (Bénéfices non répartis).

3. Normes comptables - présentation de l'état financier

Le questionnaire du relevé trimestriel des états financiers vise à recueillir les renseignements structurés nécessaires dans le contexte du programme de la statistique financière des branches d'activité et du Système des comptes économiques nationaux du Canada. Les questions et les annexes détaillés supplémentaires des relevés financiers qu'on ne retrouve pas normalement dans les états financiers sont essentielles pour effectuer les ajustements nécessaires et pour calculer l'état de l'évolution financière tel que prescrit par le programme.

Généralement les états financiers doivent être préparés conformément aux normes comptables applicables.

Les exigences spécifiques de l'enquête qui sont non conformes aux normes comptables spécifiques de la branche d'activité et aux normes relatives à la présentation des états financiers sont les suivantes:

i) Bilan

- Bilan non classifié : l'actif à court terme et le passif à court terme ne sont pas ventilés séparément dans le bilan, mais font l'objet de questions supplémentaires dans la section D.
- Les placements dans des sociétés affiliées et des entreprises conjointes en fonction de la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation sont divisés en deux comptes, les placements dans les actions autodétenues et l'intérêt accumulé après l'acquisition dans la société émettrice.
- Les fonds d'amortissement relatifs à la dette consolidée doivent être présentés séparément à titre d'éléments d'actif dans la catégorie des placements; ils ne doivent pas être débités du passif.
- Les immobilisations comprennent les actifs loués à d'autres aux termes d'un contrat de location exploitation, de contrats de location acquisition (preneur à bail), de frais d'exploration et d'élaboration reportés et de construction en cours (nouveaux projets d'immobilisations). Cette catégorie exclut les biens incorporels.
- Les impôts futurs : Tous les comptes du bilan qui comprennent les soldes créditeurs et débiteurs, à court et à long terme, doivent être présentés dans le bilan sous une forme nette, en une ligne, du côté du passif, au poste 27000 (Impôts futurs).

ii) Dépenses en capital

- Les acquisitions d'immeubles et de matériels usagés, ainsi que d'équipement et de terrains, sont ventilées séparément de l'achat de nouveaux éléments d'actifs immobilisés.
- Les dépenses en capital comprennent les additions aux comptes de construction en cours, non pas les transferts des comptes de construction en cours aux comptes d'immobilisations.
- Les dépenses en capital doivent être déclarées au coût d'acquisition, mais nettes du crédit de taxe sur les intrants de la TPS réclamés et de l'aide de l'État. Ne pas soustraire le produit de disposition des dépenses en immobilisations déclarées. Inclure l'intérêt capitalisé, mais exclure l'actif associé à des sociétés acquises.

iii) Gains prélevés

- Les ajustements en fonction d'une période antérieure doivent être inclus au poste 38700 (Autres redressements).

iv) État des résultats

- Les dépenses liées à l'amortissement des débits reportés et des frais reportés doivent être incluses au poste 52350 (Amortissement).

- Toutes les pertes non réalisées, réévaluations, réductions de valeur et radiations d'actifs, notamment les ajustements aux valeurs de réalisation nettes, doivent être inscrits à l'item 56420 Gains (pertes) non réalisés sur instruments dérivés), 56100 (Gains (perte) sur conversion de devises étrangères), 56200 (réévaluations, (réductions de valeur) et (radiations)) ou au poste 56500 (gains (pertes) non réalisés).
- Tous les gains et pertes réalisées qui se rapportent à la cession de placements, de prêts et d'actifs en capital (à l'exception de postes exceptionnels), doivent être inscrits à l'item 56410 (Gains (pertes) réalisés sur instruments dérivés) 56300 (Gains (pertes) sur vente d'actifs), 56100 (Gains (perte) sur conversion de devises étrangères), et au poste 56600 ((Gains) pertes réalisées).
- Les frais se rapportant aux provisions pour la diminution de la valeur des éléments d'actifs des comptes clients et des stocks doivent être inscrits au poste 55600 (Créances irrécouvrables, dévaluations et dons de bienfaisance).
- Les profits ou les pertes échéant aux actionnaires minoritaires de filiales consolidées doivent comprendre la portion des gains et des pertes extraordinaires de la filiale. Cela signifie que la totalité du gain ou de la perte extraordinaire attribuable à la filiale doit être inscrite au regard du poste du gain ou de la perte extraordinaire de l'état consolidé des résultats.

v) Secteur des biens immobiliers

Dans ce secteur, on a l'habitude de capitaliser ou de reporter les dépenses et les revenus d'exploitation de nouvelles propriétés jusqu'à ce qu'elles soient occupées en grande partie. Aux fins du relevé trimestriel des états financiers, tous ces revenus et dépenses d'exploitation doivent être inscrits dans la catégorie pertinente de l'état des résultats.

vi) Entreprise qui a cessé d'exister

Les gains ou les pertes découlant du fait que des entreprises ont cessé d'exister doivent être présentés comme des opérations normales, c'est-à-dire qu'il faut décrire en détail les revenus et les dépenses séparément au regard des comptes pertinents de l'état des pertes et profits. De même, les postes du bilan ayant trait à des fermetures doivent être présentés séparément dans leurs comptes respectifs.

Les estimations des gains ou des pertes découlant d'une cession future de l'actif d'une entreprise qui doit fermer ses portes sont considérées comme des gains ou des pertes non réalisés et, en tant que tels, doivent figurer dans le compte de réévaluation (poste 56200).

III. LE CONTENU DE L'ENQUÊTE (classé dans le même ordre que le questionnaire)

SECTION A – 10000 ACTIF

1. 11000 Encaisse et dépôts

Détails

a) 11300 monnaie canadienne

b) 11400 devises étrangères

Définition

Argent comptant et pièces de monnaie; billets de banque; mandats, bons de poste; chèques; traites à vue acceptées; soldes de comptes de dépôt à vue, à préavis et à terme dans une banque ou un autre établissement financier. Les chèques tirés sur les comptes de l'unité déclarante, mais non encore compensés par l'établissement financier doivent figurer au poste 22180 (Comptes créditeurs – autres). Si l'unité déclarante possède plus d'un compte de dépôt, les soldes débiteurs ne doivent pas être portés en déduction des soldes créditeurs.

Les soldes créditeurs doivent être classés comme des découverts et comptabilisés au poste 25700 ou 25800 (Emprunts et découverts auprès de prêteurs canadiens ou étrangers).

Évaluation

Les postes de l'encaisse et les soldes des comptes de dépôt doivent être déclarés à leur valeur nominale à la date d'établissement du bilan. Les devises étrangères doivent être converties en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date d'établissement du bilan.

Inclure

- Dépôts à vue, à préavis, d'épargne et à terme
- Dépôts à vue restrictifs
- Certificats garantis de placement
- Certificats garantis d'épargne
- Recettes sous forme de dépôts
- Billets au porteur

Exclure

- Découverts bancaires - voir postes 25700 et 25800 (Emprunts et découverts auprès de prêteurs canadiens ou étrangers)
- Découverts de comptes de dépôt dans d'autres établissements financiers - voir postes 25700 et 25800 (Emprunts et découverts auprès de prêteurs canadiens ou étrangers)
- Lingots d'or destinés à être vendus - voir poste 13000 (Inventaire)

2. 12100 Débiteurs**Détails**

- a) **12110** comptes clients
- b) **17112** crédits aux consommateurs (*voir définition*)
- c) **12180** autres
- d) **12800** provisions pour créances douteuses (*voir définition*)

Définition

Toutes sommes réclamées à un débiteur et résultant de la vente de marchandises ou de la prestation de services et comprend également les revenus courus à recevoir et les subventions du gouvernement courues à recevoir. Les comptes clients comprennent les créances sur biens vendus et services rendus dans le cours normal de l'activité commerciale de l'entreprise.

Évaluation

Rapporter le montant brut de tous les comptes débiteurs, avant déduction de la provision pour créances douteuses (poste 12800).

Inclure**a) 12110 comptes clients**

- Sommes à recevoir de sociétés affiliées et résultant de la vente de biens ou de la prestation de services
- Retenues de garantie à recevoir (construction)
- Billets et versements à recevoir découlant de la vente de marchandises ou de la prestation de services

b) 17112 crédits aux consommateurs**Définition**

Cartes de crédit et autres créances directes des clients non commerciaux (ex. ménages ou individus).

c) 12180 autres

- Intérêts, dividendes et autres revenus de placements à recevoir
- Subventions et redevances à recevoir
- Produits à recevoir de la vente d'immobilisations et de placements
- Remboursements d'impôt sur le revenu à recevoir
- Indemnités d'assurance à recevoir
- Ristournes à recevoir
- Solde à recevoir représenté par l'excès du crédit de taxe de vente (par exemple : TPS réclamé par rapport à la perception de TPS).

Exclure

- Autres comptes débiteurs de sociétés affiliées - voir les postes de la série 14300 (Créances provenant des sociétés affiliées au Canada ou à l'extérieur du Canada)
- Prêts à recevoir - voir postes 16000 (Prêts hypothécaires à des sociétés non affiliées) ou 17000 (Prêts non hypothécaires à des sociétés non affiliées).
- Solde dû représenté par l'excès de perception de taxe de vente (par exemple : TPS par rapport aux crédits de taxe de TPS réclamés) – voir les postes de la série 22100 (Comptes créditeurs)

d) 12800 provisions pour créances douteuses

Définition

Somme déduite de la valeur comptable des créances afin de déterminer leur valeur de réalisation probable.

3. 12200 Contrats de location

Détails

- a) 12210 crédit-bail
- b) 12220 valeur résiduelle

Définition

Les comptes débiteurs au titre de contrats de location-financement représentent la valeur monétaire totale des paiements de location du preneur pendant la durée du contrat de location rédigé par l'unité déclarante.

La valeur résiduelle est la valeur de récupération des biens loués à d'autres par l'unité déclarante au titre de contrats de location.

Évaluation

Exclure les revenus comptabilisés d'avance.

4. 13000 Inventaire

Détails

- a) biens immobiliers
 - (1) 13110 résidentiels
 - (2) 13120 non résidentiels
- b) 13800 autres

Définition

Biens corporels destinés à la vente dans le cours normal des affaires, biens en cours de production destinés à la vente ou bien utilisés couramment dans la production de biens et de services destinés à être vendus.

Évaluation

Les inventaires doivent être évalués à la valeur moindre du prix de revient ou de la valeur de réalisation nette. On peut calculer le prix de revient en utilisant l'une des méthodes généralement reconnues d'évaluation des inventaires. On ne doit pas défalquer les provisions ou réserves pour une baisse future de la valeur des inventaires - voir poste 19800 (Autres éléments d'actif). Dans le cas des entreprises de la construction, les travaux en cours doivent être évalués au prix coûtant et on ne doit pas tenir compte des bénéfices estimatifs.

Inclure

- Produits finis, matières premières et travaux en cours
- Pièces d'entretien et de réparation
- Fournitures
- Combustibles
- Emballages
- Biens dont on a repris possession et destinés à la vente
- Minerais et lingots d'or (dans le cas des sociétés dont l'activité principale est l'exploitation minière)
- Biens immobiliers acquis ou mis en valeur pour être vendus (dans le cas des sociétés dont les activités principales sont l'acquisition et la construction d'immeubles)
- Coût des travaux en cours (pour les entreprises de construction)

Exclure

- Inventaires d'actif loué - voir poste 18316 (Contrats de location capitalisés du preneur)
- Facturation proportionnelle de travaux de construction - voir poste 29000 (Autres éléments de passif)
- Biens expédiés en consignation hors du Canada, considérés comme vendus

5. 14000 Placements dans des sociétés affiliées**Détails****a) actions et capitaux propres**

- (1) **14110** sociétés canadiennes
- (2) **14120** sociétés étrangères
- (3) **14200** bénéfices non répartis

b) créances provenant de sociétés affiliées

- (1) **14310** au Canada
- (2) **14320** à l'extérieur du Canada

Définition

Ensemble des placements et créances (à l'exception des comptes clients) dans la société mère non consolidée, les sociétés affiliées et les filiales non consolidées, les coentreprises et les sociétés en nom collectif affiliées, le siège social, les directeurs, les cadres et les actionnaires.

Les filiales sont des sociétés directement contrôlées par l'unité déclarante (laquelle détient plus de 50% des actions donnant droit de vote).

Les sociétés affiliées de l'unité déclarante sont des entreprises :

- qui sont contrôlées effectivement ou dont les activités sont sensiblement influencées par l'unité déclarante même si elle détient moins de la majorité des actions avec droit de vote
- qui sont contrôlées effectivement ou sensiblement influencées par une autre société sous le contrôle de l'unité déclarante
- qui font partie de la même famille de sociétés, sous propriété et contrôle communs

Évaluation

Les actions doivent être évaluées au coût d'acquisition et les autres placements au coût amorti. Lorsque la valeur d'un placement baisse d'une façon durable et que cette perte de valeur est enregistrée, cette réduction de valeur à caractère permanent est prise en compte au poste 56200 (Réévaluations, (réductions de valeur) et (radiations)). Si l'on a recours à la comptabilisation à la valeur de consolidation, le coût des actions est indiqué séparément aux postes 14110 ou 14120 et les bénéfices accumulés moins les dividendes reçus sont déclarés au poste 14200.

Inclure

Créances :

- Prêts (y compris prêts hypothécaires), billets et avances à des sociétés "affiliées" et placements dans des titres d'emprunts émis par la société mère, les filiales et les sociétés affiliées non consolidées, le siège social et les coentreprises et les sociétés en nom collectif affiliées
- Prêts, billets et avances aux directeurs, cadres et actionnaires
- Dividendes et autres comptes à recevoir (sauf les comptes clients) de la société mère, filiales et sociétés affiliées non consolidées, du siège social et de coentreprises et sociétés en nom collectif affiliées

Exclure

- Comptes clients - voir poste 12110 (Débiteurs - comptes clients)

6. 15100 Placements canadiens – sociétés non affiliées

Détails

- a) 15190 effets à court terme (*voir définition*)
- b) 15195 obligations garanties et non garanties (*voir définition*)
- c) 15160 actions de sociétés, unités de fonds ou de fiducies et autre avoir (*voir définition*)
- d) 15180 autres placements canadiens (*voir définition*)

Définition

Placements dans des titres émis par des entités non affiliées.

Évaluation

Les instruments financiers cités ci-dessus doivent être évalués selon les normes comptables applicables à la catégorie sous laquelle les actifs financiers ont été classés à la comptabilisation initiale ou à l'acquisition : les prêts et créances, les instruments financiers détenus jusqu'à l'échéance, ceux disponibles à la vente, et ceux détenus à des fins de transactions, etc..

Les gains ou pertes sur évaluation antérieure, sur cession d'actifs et pertes de valeur doivent être prises en compte au niveau du bénéfice net ou au niveau des autres éléments du résultat étendu, applicable pour les différentes catégories d'instruments financiers selon les normes comptables applicables.

Exclure

- Prêts à recevoir - voir postes 16000 (Prêts hypothécaires à des sociétés non affiliées) et 17000 (Prêts non hypothécaires à des sociétés non affiliées)
- Placements dans des sociétés affiliées - voir les postes de la série 14000 (Placements dans des sociétés affiliées)
- Dépôts à terme, certificats de placement garanti, certificats de dépôts à terme et billets au porteur - voir les postes de la série 11000 (Encaisses et dépôts)

a) 15190 effets à court terme**Définition**

Placements dans des titres de créance à court terme émis par des administrations provinciales et municipales, des institutions financières et des sociétés industrielles établies au Canada. Les titres à court terme ont généralement une échéance originale inférieure à un an.

Inclure les placements dans les obligations à court terme du gouvernement du Canada émises au-dessous du pair pour tenir lieu d'intérêt. Ces obligations peuvent être émises en devises canadiennes ou étrangères.

Inclure

- Bons et billets à court terme des administrations provinciales et municipales au Canada
- Effets financiers et de commerce
- Acceptations bancaires
- Bons du trésor du Canada

Exclure

- Dépôts à terme, certificats de placement garanti, certificats de dépôts et les dépôts de garantie – voir les postes de la série 11000 (Encaisses et dépôts)
- Dépôts à vue, dépôts à préavis, dépôts d'épargne – voir les postes de la série 11000 (Encaisses et dépôts)
- Options de souscription d'actions et bons de souscription – voir poste 19900 (Instruments dérivés)

- Effets financiers à l'étranger et autres effets à court terme – voir poste 15200 (Placements étrangers – sociétés non affiliées)
- Billets de dépôt au porteur – voir les postes de la série 11000 (Encaisses et dépôts)

b) 15195 obligations garanties et non garanties**Définition**

Tous les titres d'emprunt émis par des sociétés canadiennes, par des entreprises du secteur public ou par le gouvernement canadien

Inclure aussi les placements dans des titres d'emprunt canadiens, à l'exception des bons et billets du trésor dont l'échéance à l'origine est inférieure à un an. Sont inclus les titres de créance émis par les entreprises publiques provinciales et municipales garantis par les administrations provinciales et municipales.

Inclure

- Obligations non garanties à intérêt conditionnel (revenu variable), obligations hypothécaires, obligations pour le développement de la petite entreprise et obligations pour la petite entreprise
- Effets dont l'échéance à l'origine est égale ou supérieure à un an, à l'exception des billets à ordre provenant des ventes de biens et de services
- Titres d'emprunt autodétenus, mais non remboursés
- Titres d'emprunt émis par des entreprises publiques constituées en sociétés distinctes et non garantis par une administration publique canadienne
- Titres d'emprunt d'entreprises du secteur privé garantis par une administration publique
- Créance d'une entreprise publique garantie par une administration publique au Canada

Exclure

- Effets à court terme - voir poste 15190 (Effets à court terme)
- Titres d'emprunt d'administrations publiques et sociétés étrangères - voir poste 15200 (Placements étrangers – sociétés non affiliées)
- Intérêts courus à recevoir - voir poste 12180 (Débiteurs – autres)
- Titres d'emprunt de sociétés affiliées - voir les postes de la série 14000 (Placements dans des sociétés affiliées)
- Billets à ordre provenant des ventes de biens et de services - voir poste 12110 (Débiteurs – comptes clients)
- Bon du Trésor – voir item 15190 (effets à court terme)

c) 15160 actions de sociétés, unités de fonds ou de fiducies et autre avoir**Définition**

Tout placement dans le capital de sociétés canadiennes non affiliées

Inclure

- Actions ordinaires et privilégiées de sociétés canadiennes non affiliées
- Titres de participation à échéance fixe
- Actions de sociétés d'investissement à capital fixe et de sociétés d'investissement à capital variable (fonds mutuels)
- Actions de caisses d'épargne et de crédit

Exclure

- Actions de sociétés affiliées - voir poste 14110 et 14120 (Actions et capitaux propres – sociétés canadiennes et étrangères)
- Actions de sociétés étrangères - voir poste 15200 (Placements étrangers – sociétés non affiliées)
- Dividendes à recevoir - voir poste 12180 (Débiteurs – autres)
- Options d'achat d'actions et bons de souscription à des actions - voir 19900 (instruments dérivés)

d) 15180 autres placements canadiens

Définition

Tous les autres placements canadiens non déclarés ailleurs.

Inclure

- Certificats d'or et d'argent
- Métaux précieux (à l'exception des sociétés minières où ils doivent faire partie de l'inventaire)

Exclure

- Valeur de rachat de polices d'assurance vie - voir poste 19800 (Autres éléments d'actif)
- Achalandage, marques de commerce, brevets, concessions, licences, droits et autres immobilisations incorporelles du genre - voir poste 19100 (Actifs incorporels)
- Prêts hypothécaires et autres prêts - voir postes 16000 (Prêts hypothécaires à des sociétés non affiliées) et 17000 (Prêts non hypothécaires à des sociétés non affiliées)

7. 15200 Placements étrangers – sociétés non affiliées

Définition

Placements dans des titres étrangers, à l'exception des titres émis par les sociétés étrangères affiliées et des prêts à ces mêmes sociétés.

Évaluation

Les instruments financiers cités ci-dessus doivent être évalués selon les normes comptables applicables à la catégorie sous laquelle les actifs financiers ont été classés à la comptabilisation initiale ou à l'acquisition. Les gains ou pertes sur évaluation antérieure, sur cession d'actifs ainsi que les pertes de valeur doivent être pris en compte au niveau du bénéfice net ou au niveau des autres éléments du résultat étendu, applicables pour les différentes catégories d'instruments

financiers selon les normes comptables. Les placements étrangers doivent être convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date d'établissement du bilan.

8. 19900 Instruments dérivés

Définition

Les instruments dérivés sont des titres financiers dont la valeur est relative à un actif concerné ou plus, ou en est dérivée. L'instrument dérivé en soi est un marché entre deux parties ou plus. Sa valeur est déterminée par les fluctuations de l'actif concerné. Les actifs concernés les plus courants sont des titres en bourse, des obligations, des produits de base, des devises, des taux d'intérêt et des indices boursiers. Les types d'instruments dérivés les plus courants sont les contrats à terme, les contrats de gré à gré, les options et les swaps. Puisque les instruments dérivés sont des contrats, presque n'importe quel actif peut être utilisé (comme actif concerné). Les instruments dérivés servent habituellement de protection contre les risques financiers, les fluctuations de taux d'intérêt ou des indices financiers, mais peuvent aussi servir à des fins spéculatives.

Pour qu'un actif soit reconnu, il doit offrir un bénéfice futur sous le contrôle de votre entreprise et pour lequel une transaction a eu cours.

Évaluation

Ces instruments financiers doivent être évalués selon les normes comptables applicables ;

- À la juste valeur dès la comptabilisation initiale
- À la juste valeur après la comptabilisation initiale
- Les instruments dérivés qui sont liés et qui doivent être réglés par la livraison d'instruments de capitaux propres provenant d'autres entités et dont la valeur juste ne peut être mesurée de manière fiable doivent être évalués au coût
- Les gains et pertes doivent être reconnus dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils surviennent exceptés ceux qui sont utilisés dans des opérations de couverture. Ils doivent être comptabilisés selon les règles comptables appliquées à ces opérations de couverture.

Exclure

- Montant nominal

9. 16000 Prêts hypothécaires à des sociétés non affiliées**Définition**

Les prêts hypothécaires et accords de vente sont des prêts consentis en vue de l'achat par l'emprunteur d'un bien immobilier, le prêt étant garanti sous condition par le transfert des titres de propriété aux créanciers.

Évaluation

Les prêts hypothécaires et accords de vente doivent être évalués au coût amorti avant déduction des provisions pour pertes sur prêts hypothécaires - voir poste 19800 (Autres éléments d'actif).

Inclure

- Avances ou versements partiels ainsi que prêts versés au complet
- Hypothèques acquises d'un autre investisseur
- Hypothèques assumées par le vendeur du bien immobilier

Exclure

- Prêts hypothécaires à des sociétés affiliées - voir les postes de la série 14300 (Créances provenant des sociétés affiliées)
- Hypothèques mobilières ou sur nantissement - prêts consentis à des fins autres que l'achat de biens immobiliers, mais garantis par des biens immobiliers - voir poste 17000 (Prêts non hypothécaires à des sociétés non affiliées)
- Obligations hypothécaires, débentures et effets - voir poste 15195 (Obligations garanties et non garanties)
- Avances consenties à des fins de financement de projets de construction et de développement immobilier qui ne sont pas garanties par une hypothèque, par exemple les crédits de relais - voir poste 17000 (Prêts non hypothécaires à des sociétés non affiliées)
- Intérêts courus à recevoir - voir poste 12180 (Débiteurs – autres)

10. 17000 Prêts non hypothécaires à des sociétés non affiliées**Définition**

Sommes prêtées ou crédit accordé à un emprunteur, sauf en vertu de contrats de prêt hypothécaire ou d'acquisition de titres d'emprunt émis par l'emprunteur. Il peut s'agir de prêts à vue ou de prêts à terme, garantis ou non garantis.

Évaluation

Les prêts non hypothécaires doivent être évalués au coût amorti selon avant déduction des provisions pour pertes voir poste 19800 (Autres éléments d'actif). Les prêts consentis en devises étrangères doivent être convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date d'établissement du bilan.

Inclure

- Prêts au jour le jour et prêts remboursables sur demande
- Prêts à court et à long terme
- Découverts de comptes de déposants et retraits sur lignes de crédit
- Hypothèques mobilières ou sur nantissement

Exclure

- Billets, effets échéant en série, obligations et autres titres du genre - voir les postes de la série 15100 (Placements canadiens – sociétés non affiliées)
- Prêts à recevoir de sociétés affiliées - voir les postes de la série 14300 (Créances provenant des sociétés affiliées)
- Prêts hypothécaires et sommes prêtées en vue de l'achat de biens immobiliers - voir poste 16000 (Prêts hypothécaires à des sociétés non affiliées)
- Intérêts courus à recevoir - voir poste 12180 (Débiteurs – autres)

11. 18300 Immobilisations**Détails**

- a) **18319** terrains et immobilisations amortissables (*voir définition*)
- b) **18316** contrats de location capitalisés du preneur (*voir définition*)
- c) **18320** biens immobiliers détenus pour revenu (*voir définition*)
- d) **18350** dépréciation accumulée (*voir définition*)

Définition

Biens corporels et incorporels :

- Détenus à des fins de production de biens ou de prestation de services, de location ou d'administration et pouvant comprendre les biens détenus pour l'entretien ou la réparation de ces éléments d'actif immobilisé
- Acquis ou créés pour être utilisés de manière durable
- Non destinés à être vendus dans le cours normal des affaires

Les frais relatifs aux actifs épuisables représentent les coûts engagés par l'unité déclarante pour explorer et aménager des gisements de ressources naturelles ou pour acquérir des réserves prouvées.

Ce poste comprend également les éléments d'actif acquis en vertu de contrats de location acquisition; contrat prévoyant le transfert du bailleur au preneur des avantages et des risques inhérents à la propriété du bien loué.

Ce poste comprend les biens immobiliers détenus pour location.

Ce poste comprend la valeur de la dépréciation et de l'amortissement accumulés sur les immobilisations et les biens immobiliers détenus pour revenu.

Évaluation

Les immobilisations doivent être évaluées au coût d'acquisition, y compris l'intérêt capitalisé ou provision pour les fonds utilisés pendant la construction ainsi que le coût des améliorations, mais excluant les radiations tenant compte de la perte de valeur à caractère permanent des immobilisations.

Il faut déclarer la valeur avant déduction de l'amortissement des actifs amortissables.

On doit inscrire la valeur nette des actifs épuisables, c'est à dire déduction faite de l'amortissement.

Inclure

- Terrains
- Constructions, structures, routes, ponts et tours
- Nouvelles immobilisations en cours de construction
- Biens immobiliers détenus pour location
- Inventaires d'actifs détenus pour location
- Améliorations locatives
- Matériel et outillage de tout genre, y compris le matériel de transport et l'équipement mobile
- Biens épuisables liés à l'exploitation de ressources naturelles comme les droits de coupe, les droits de captation d'eau et d'énergie, les propriétés minières, les puits de pétrole et de gaz, les carrières et les sablières
- Frais d'exploration et d'aménagement différés de gisements miniers et pétroliers
- Biens acquis aux termes de contrats de location acquisition

Exclure

- Biens repris pour être vendus dans le cas des sociétés dont l'activité principale n'est pas de nature financière - voir poste 13000 (Inventaire)
- Éléments d'actif incorporel - voir poste 19100 (Actifs incorporels)
- Frais d'outillage et frais spéciaux de conception technique (manufacturiers de matériel de transport) - voir poste 19800 (Autres éléments d'actif)

a) 18319 terrains et immobilisations amortissables**Définition**

Les biens, bâtiments et matériels qui sont des biens corporels:

- Détenus à des fins de production de biens ou de prestation de services, de location ou d'administration et pouvant comprendre les biens détenus pour l'entretien ou la réparation de ces éléments d'actif
- Acquis ou créés pour être utilisés de manière durable
- Non destinés à être vendus dans le cours normal des affaires

Ce poste comprend les biens immobiliers détenus pour location.

Évaluation

Les terrains et actifs amortissables doivent être évalués au coût d'acquisition, y compris l'intérêt capitalisé ou provision pour les fonds utilisés pendant la construction ainsi que le coût des améliorations, mais excluant les radiations tenant compte de la perte de valeur à caractère permanent des immobilisations. Il faut déclarer la valeur avant déduction de l'amortissement des actifs amortissables.

Inclure

- Terrains, routes, ponts et tours
- Immeubles et autres structures
- Améliorations locatives et autres améliorations
- Matériel et outillage

b) 18316 contrats de location capitalisés du preneur**Définition**

Inclure les éléments d'actif acquis dans le cadre de contrats de location-acquisition, c'est-à-dire des baux pour lesquels tous les avantages et les risques de la propriété d'un bien loué sont transférés du donneur au preneur à bail. Les biens de location comprennent les terrains, les bâtiments, les machines et le matériel (voir la définition générale au poste 18300)

c) 18320 biens immobiliers détenus pour revenu**Définition**

Cette catégorie comprend les biens immobiliers détenus aux fins de location (voir définition générale au poste 18300)

d) 18350 dépréciation accumulée**Définition**

Ce sont les allocations périodiques du coût des propriétés locatives et des immobilisations accumulées aux dépenses.

12. 19100 Actifs incorporels**Définition**

Éléments d'actif incorporel à long terme comme la clientèle, les marques de commerce, les licences, les droits, les brevets d'invention et les franchises. Ces éléments d'actifs sont évalués au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. Reporter les frais au poste 19800 (Autres éléments d'actif).

Évaluation

Les actifs incorporels à durée de vie définie doivent être évalués au coût moins les amortissements cumulés et les dépréciations. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie doivent être évalués au coût moins les dépréciations.

13. 19800 Autres éléments d'actif**Définition**

Comprend tous les éléments d'actif non déjà classés ailleurs.

Évaluation

Les éléments d'actif devraient être évalués au coût d'acquisition ou au coût amorti.

Inclure

- Frais payés d'avance et frais reportés dépenses dont l'entreprise prévoit tirer des avantages dans le futur et qui font l'objet d'un report prospectif de façon à être imputées aux activités courantes au cours d'exercices ultérieurs p. ex., les sommes payées pour des biens ou services non encore reçus, frais d'assurance et loyers payés d'avance, escomptes et frais d'émission d'obligations, frais de constitution, dépenses au titre de la recherche et du développement, frais de démarrage et contributions à un régime de retraite
- Acomptes, avances sommes déposées ou montants payés devant être passés en charges ou déboursés à une date ultérieure p. ex., les sommes à valoir sur le prix d'un contrat ou d'un marché, les garanties de bonne exécution, les versements initiaux et les avances à des fournisseurs
- Contenu de pipelines
- Valeur de rachat de polices d'assurance vie
- Autres frais à long terme payés d'avance et non amortis
- Provisions et réserves accumulées pour pertes sur des stocks, des investissements, des emprunts et d'autres actifs portés au compte de dépenses
- Frais d'outillage et frais spéciaux de conception technique moins l'amortissement accumulé. Les frais de développement pour l'outillage et les moules qui sont utilisés lors de la fabrication de biens durables tels que les matériaux de transport

Exclure

- Provision pour créances douteuses - voir poste 12800 (Provision pour créances douteuses)
- Réserves pour pertes découlant de l'affectation des bénéfices non répartis - voir poste 38000 (Bénéfices non répartis – solde de clôture)

SECTION B – PASSIF ET AVOIR

20000 PASSIF

15. 22100 Comptes créditeurs

Détails

a) 22110 fournisseurs

b) 22180 autres

Définition

Sommes dues à un créancier et découlant de l'achat de biens ou de la prestation de services. Comprend aussi les exigibilités courues ainsi que les sommes dues à des administrations publiques, à l'exception toutefois des impôts sur le revenu exigibles. Les fournisseurs sont les sommes résultant de l'achat de biens et de services utilisés dans le cours normal des affaires.

Inclure

a) 22110 fournisseurs

- Comptes fournisseurs à payer à des sociétés affiliées
- Retenues de garantie à payer

b) 22180 autres

- Intérêts, dividendes et loyers à payer
- Dépenses courues, comme les rémunérations et les avantages sociaux, les charges sociales et autres retenues salariales, les impôts indirects, les taxes sur le capital et les frais de garantie
- Dettes provenant de l'achat d'immobilisations et de placements
- Ristournes et bonifications pour non sinistre à payer
- Chèques en circulation
- Solde dû représenté par l'excès de perception de taxe de vente par rapport aux crédits de taxe de vente (par exemple : TPS réclamé).

Exclure

- Impôts sur le revenu à payer - voir poste 23000 (Impôts exigibles)
- Avances et revenus non gagnés - voir poste 29000 (Autres éléments du passif)
- Sommes à payer en vertu d'un contrat de location - voir poste 25184 (Contrats de location-acquisition)
- Autres comptes à payer à des sociétés affiliées - voir les postes de la série 24000 (Sommes dues aux sociétés affiliées)
- Emprunts à payer - voir les postes de la série 25000 (Emprunts auprès de sociétés non affiliées)
- Solde à recevoir représenté par l'excès du crédit de taxe de vente (par exemple : de TPS réclamé par rapport à la perception de TPS) - voir poste 12180 (Débiteurs – autres).

16. 23000 Impôts exigibles

Définition

Impôts sur le revenu à payer à l'État et aux administrations provinciales, y compris les impôts sur le revenu des sociétés minières et forestières exigibles par les gouvernements provinciaux.

Exclure

- Autres impôts comme les taxes municipales, les taxes d'affaires, les charges sociales, les taxes de vente, les redevances, les licences et autres droits payables à des administrations provinciales ou municipales - voir poste 22180 (Comptes créditeurs – autres)
- Taxes sur le capital - voir poste 22180 (Comptes créditeurs – autres)
- Impôts sur le revenu recouvrables - voir poste 12180 (Débiteurs – autres)

17. 24000 Sommes dues aux sociétés affiliées

Détails

a) **24100** au Canada

b) **24200** à l'extérieur du Canada

Définition

Sommes, à l'exception des dettes au titre des comptes fournisseurs, que l'unité déclarante doit à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées non consolidées, aux coentreprises et sociétés en nom collectif affiliées, au siège social, aux directeurs, cadres et actionnaires.

Évaluation

Ces sommes doivent être déclarées à la valeur amortie. Ne pas inscrire un résultat net en fonction des créances provenant des sociétés affiliées (poste 14300).

Inclure

- Tous les emprunts sous forme de prêts, avances, hypothèques, obligations garanties et non garanties et billets contractés auprès de la société mère, des filiales et des sociétés affiliées non consolidées, des coentreprises et sociétés en nom collectif affiliées, du siège social, des directeurs, cadres et actionnaires
- Dividendes et autres comptes créditeurs (sauf les comptes fournisseurs) à payer à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées non consolidées, à des coentreprises et sociétés en nom collectif affiliées, au siège social, aux directeurs, cadres et actionnaires

Exclure

- Comptes créditeurs - fournisseurs - voir poste 22110 (Comptes créditeurs - fournisseurs)

18. 25000 Emprunts auprès de sociétés non affiliées**Détails**

a) emprunts et découvert

(1) **25700** auprès de prêteurs au Canada

(2) **25800** auprès de prêteurs étrangers

b) **25200** effets commerciaux (*voir définition*)

c) **25400** obligations garanties et non garanties (*voir définition*)

d) **25500** emprunts hypothécaires (*voir définition*)

e) **25184** contrats de location-acquisition (*voir définition*)

a) 25700 et 25800 emprunts et découverts**Définition**

Inclure les fonds prêtés par les banques à charte à l'entité déclarante autres que les prêts hypothécaires ou l'achat par les banques des titres de l'unité déclarante. Il peut s'agir de prêts à demande ou à terme et, dans ces catégories, ils peuvent être garantis ou non.

Comprend aussi les fonds empruntés de créanciers autres que les succursales de banques à charte au Canada.

Évaluation

Les prêts consentis en devises étrangères doivent être inscrits en dollars canadiens au moyen du taux de change en vigueur à la date de publication du bilan.

Inclure

- Prêts de banques à charte canadiennes
- Découverts sur les comptes de dépôt tel qu'indiqué dans les dossiers bancaires
- Prêts d'autres entités
- Hypothèques mobilières ou hypothèques prises à titre de garantie
- Marges de crédit en vigueur

Exclure

- Prêts hypothécaires – voir poste 25500 (Emprunts hypothécaires)
- Chèques en circulation – voir les postes de la série 22100 (Comptes créditeurs)
- Prêts de sociétés affiliées – voir les postes de la série 24000 (Sommes dues aux sociétés affiliées)
- Effets financiers et autres effets à court terme – voir poste 25200 (Effets commerciaux)
- Intérêts courus à payer – voir poste 22180 (Comptes créditeurs – autres)

b) 25200 effets commerciaux**Définition**

Billets et effets à court terme émis et en circulation.

Évaluation

Ces dettes doivent être évaluées selon le produit de l'émission, avant déduction des frais ou commissions. Toutefois, dans le cas des titres ou effets émis à escompte ou si les données sur le produit réel de l'émission ne sont pas disponibles, elles peuvent être déclarées à la valeur amortie. Les titres d'emprunt libellés en devises étrangères doivent être convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date d'établissement du bilan.

Inclure

- Effets de financement et commerciaux
- Billets remboursables sur demande ou à vue
- Billets à ordre non assurables en vertu d'un régime d'assurance dépôts au Canada
- Acceptation bancaire - l'acceptation bancaire est un financement à court terme garanti par une banque.

c) 25400 obligations garanties et non garanties**Définition**

Les obligations garanties et non garanties (débentures) échéant en série représentent des dettes à long terme. Ces titres d'emprunt comportent un engagement écrit de payer une certaine somme à une date ultérieure déterminée et de verser un taux d'intérêt fixe. Des biens sont le plus souvent affectés en garantie de tels emprunts.

Évaluation

Ces dettes doivent être évaluées être évaluées selon le produit de l'émission, avant déduction des frais ou commissions. Toutefois, dans le cas des titres ou effets émis à escompte ou si les données sur le produit réel de l'émission ne sont pas disponibles, elles peuvent aussi être déclarées à la valeur amortie.

Dans certains cas, en vertu du contrat obligataire, le débiteur peut établir un fond d'amortissement constitué de placements. La valeur de ces placements ne doit pas être déduite de la valeur des obligations en circulation, mais plutôt déclarée dans la catégorie appropriée de l'actif et la valeur de l'obligation, déclarée comme montant réel en circulation.

La valeur des obligations garanties et non garanties remboursés au moyen d'un fond d'amortissement ou grâce à d'autres ressources doit être déduite du total des emprunts en cours.

Les placements dans les obligations garanties et non garanties de l'unité déclarante ne doivent pas être portés en déduction des exigibilités correspondantes, mais plutôt déclarées au poste approprié de l'actif.

Les obligations garanties et non garanties en devises étrangères doivent être convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date d'établissement du bilan.

Inclure

- Obligations hypothécaires
- Obligations garanties par nantissement de titres
- Obligations autodétenues, mais non remboursées
- Titres garantis par nantissement du matériel
- Obligations pour la petite entreprise et obligations pour le développement de la petite entreprise
- Obligations à intérêt conditionnel

Exclure

- Emprunts hypothécaires - voir poste 25500 (Emprunts hypothécaires)
- Obligations détenues par des sociétés affiliées - voir les postes de la série 24000 (Sommes dues aux sociétés affiliées)
- Effets de financement et autres effets à court terme - voir poste 25200 (Effets commerciaux)
- Emprunts bancaires ou autres emprunts garantis par des obligations, débentures et effets échéant en série - voir postes 25700 et 25800 (Emprunts et découverts auprès de prêteurs au Canada et de prêteurs étrangers)

d) 25500 emprunts hypothécaires**Définition**

Sommes empruntées en vertu d'un contrat hypothécaire en vue de l'achat de biens immobiliers.

Évaluation

Les emprunts libellés en devises étrangères doivent être convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date d'établissement du bilan.

Exclure

- Hypothèques mobilières ou sur nantissement - voir postes 25700 et 25800 (Emprunts et découverts auprès de prêteurs au Canada et de prêteurs étrangers)
- Emprunts hypothécaires contractés auprès de sociétés affiliées - voir les postes de la série 24000 (Sommes dues aux sociétés affiliées)
- Intérêts courus à payer - voir poste 22180 (Comptes créditeurs – autres)
- Obligations hypothécaires - voir poste 25400 (Obligations garanties et non garanties)

e) 25184 contrats de location-acquisition**Définition**

Les obligations découlant d'un contrat de location-acquisition représentent la valeur monétaire totale des paiements de location versés par le preneur pendant la durée du bail.

19. 29950 Titre de participation (passifs)**Définition**

Comprend les titres classés comme passif selon les exigences énoncées à l'article 3861 du Manuel de l'ICCA portant sur le traitement comptable des instruments financiers.

20. 29900 Instruments dérivés**Définition**

Les instruments dérivés sont des titres financiers dont la valeur est relative à un actif concerné ou plus, ou en est dérivée. L'instrument dérivé en soi est un marché entre deux parties ou plus. Sa valeur est déterminée par les fluctuations de la valeur de l'actif concerné. Les actifs concernés les plus courants sont des titres en bourse, des obligations, des produits de base, des devises, des taux d'intérêt et des indices boursiers. Les types d'instruments dérivés les plus courants sont les contrats à terme, les contrats de gré à gré, les options et les swaps. Puisque les instruments dérivés sont des contrats, presque n'importe quel actif peut être utilisé (comme actif concerné). Les instruments dérivés servent habituellement de protection contre les risques financiers, les fluctuations de taux d'intérêt ou des indices financiers, mais peuvent aussi servir à des fins spéculatives.

Pour qu'un passif soit reconnu, il doit représenter une obligation de transfert de valeur à un tiers et votre entreprise doit n'avoir aucun recours pour se soustraire à son obligation.

21. 27000 Impôts futurs**Définition**

Les impôts débiteurs et créditeurs futurs sont des montants des économies d'impôts résultant de :

- Les déductions ou écarts temporaires imposables
- Les reports des pertes fiscales non utilisées
- Le report de l'impôt sur le revenu des réductions non utilisées sauf pour les crédits d'impôt à l'investissement

Ce poste représente la somme cumulée des différences temporaires entre le revenu comptable et le revenu imposable multipliée par le taux d'imposition.

Inclure

- Impôts débiteurs et créiteurs futurs découlant de l'utilisation de la méthode du report des impôts sur le revenu

Exclure

- Impôts sur le revenu à payer calculés d'après le revenu imposable - voir poste 23000 (Impôts exigibles)

22. 28000 Participation minoritaire

Définition

La partie de l'avoir de filiales comprises dans le rapport consolidé de l'unité déclarante, non détenue par la société mère déclarante ou toute autre société comprise dans le rapport consolidé.

23. 29000 Autres éléments de passif

Définition

Éléments de passif non déjà classés ailleurs.

Inclure

- Avances reçues, revenus différés, revenus non gagnés et valeur de facturations proportionnelles de travaux en cours
- Provisions pour dépenses futures imputées aux activités courantes et débitées au revenu courant, p. ex., augmentations rétroactives de salaire du personnel, provisions pour charges de retraite, provisions pour frais relatifs aux garanties et redressements rétroactifs
- Crédits/débits différés non amortis tels que gains (pertes) non amortis sur opérations de change
- Gains (pertes) non réalisés sur conversion de devises étrangères
- Solde non amorti des gains (pertes) différés sur les aliénations de placements

Exclure

- Comptes fournisseurs, effets et autres comptes créiteurs - voir les postes de la série 22100 (Comptes créiteurs)
- Charges à payer - voir poste 22180 (Comptes créiteurs – autres)
- Comptes, effets, emprunts et autres dettes contractées auprès de sociétés affiliées - voir les postes de la série 24000 (Sommes dues aux sociétés affiliées)

30000 AVOIR

24. 31000 Capital-Actions

Détails

a) **31100** actions privilégiées

b) 31200 actions ordinaires**Définition**

Intérêts dans les capitaux propres d'une société représentés par les actions que celle-ci peut émettre en vertu de son acte de constitution. Ce poste comprend toutes les catégories d'actions autorisées ainsi que les parts sociales, parts additionnelles détenues par les membres, les parts de succession/dotation (notamment dans des caisses d'épargne et de crédit).

Évaluation

Les actions émises en circulation doivent être évaluées à leur valeur nominale ou, dans le cas d'actions sans valeur nominale, à leur valeur attribuée.

Inclure

- Actions ordinaires
- Actions privilégiées: à dividende cumulatif, avec privilège de participation, à dividende non cumulatif, à échéance prédéterminée, rachetables

Exclure

- Bénéfices non répartis - voir poste 38000 (Bénéfices non répartis – solde de clôture)
- La quote part des bénéfices non distribués provenant des comptes du siège social et de capital des entités non constituées - voir poste 38000 (Bénéfices non répartis – solde de clôture)
- Surplus d'apport - voir poste 33000 (Surplus d'apport)

25. 32300 Capital des détenteurs d'unités**Définition**

Le capital des détenteurs d'unités représente l'investissement des propriétaires dans une fiducie, un fonds de placement ou une société en nom collectif.

Inclure

- Les investissements de nature permanente dans des entités non constituées. Ces entités non constituées comprennent les sociétés en nom collectif et les coentreprises

26. 33000 Surplus d'apport**Définition**

Partie du capital d'apport (capital investi par les actionnaires) représentée par:

- La prime à l'émission d'actions avec valeur nominale
- La partie du produit d'une émission d'actions sans valeur nominale que l'on ne porte pas au crédit du capital actions
- Le produit de la vente d'actions remises à la société à titre gratuit
- Le gain sur des actions confisquées

- L'excédent du prix de vente d'actions rachetées sur leur prix de rachat
- Les dons de capital

Exclure

- Bénéfices non répartis - voir poste 38000 (Bénéfices non répartis – solde de clôture)
- Capital-actions - voir les postes de la série 31000 (Capital-Actions)

27. 36000 Cumul des autres éléments du résultat étendu**Définition**

Le résultat étendu est la variation de l'actif net de l'entreprise à la suite de transactions, d'événements et de circonstances dont la source est indépendante des actionnaires de l'entreprise. On y trouve des postes qui ne sont pas normalement inclus dans le revenu net. Le compte du cumul des autres éléments du résultat étendu comprend le cumul des soldes indiqués dans les états financiers aux postes 56500, 56600 et 57300.

28. Bénéfices non réparties**Détails**

- a) **38100** solde d'ouverture (*voir définition*)
- b) **38200** bénéfice net (perte nette) pour la période observée (*voir définition*)
- c) **38400** transferts provenant du (vers de) capital-actions (*voir définitions*)
- d) **38700** autres redressements (*voir définition*)
- e) **38800** dividendes déclarés (*voir définition*):
 - (1) **38804** actions privilégiées
 - (2) **38806** actions ordinaires
- f) **38300** les distributions provenant des fiducies de revenu (*voir définitions*)
- g) **38000** solde de clôture (*voir définition*)

a) 38100 solde d'ouverture**Définition**

Les bénéfices non répartis correspondent au total cumulatif des bénéfices réalisés par l'unité déclarante, moins les pertes, et compte tenu des dividendes et des autres éléments qui ont pu en être retranchés ou y être ajoutés. Le montant inscrit à ce poste est le solde au début de la période observée et doit correspondre au solde de clôture du poste 38000 de la période précédente.

b) 38200 bénéfice net (perte nette) pour la période courante**Définition**

Bénéfice net pour la période observée, tel que déclaré au poste 58480 (Bénéfices nets (pertes nettes)) de l'état des résultats.

c) 38400 transferts provenant du (vers de) capital-actions**Définition**

Transferts entre le compte des bénéfices non répartis et les comptes de capital actions. Les transferts entre une unité déclarante, qui est une succursale d'une société, et son siège social, ou entre deux succursales qui constituent toutes deux une unité déclarante, sont également compris.

Inclure

- Transferts entre une succursale et le siège social de la société mère non compris dans la déclaration de la succursale
- Transferts entre succursales présentant toutes deux une déclaration

Exclure

- Fonds considérés par l'unité déclarante comme prêts ou avances du siège social - voir les postes 24100 et 24200 (Sommes dues aux sociétés affiliées)
- Prêts et avances au siège social - voir postes 14310 et 14320 (Créances provenant des sociétés affiliées au Canada et à l'extérieur du Canada)
- Redressements affectés aux périodes antérieures – voir poste 38700 (Autres redressements)

d) 38700 autres redressements**Définition**

Tout autre changement dans les bénéfices non répartis non déjà précisé au poste 38400 et non attribuable au versement de dividendes.

Inclure

- Redressements découlant de changements dans les méthodes comptables et les bases de déclaration
- Redressements affectés à la période antérieure

Exclure

- Transferts entre une succursale et le siège social de la société mère non compris dans la déclaration de la succursale - voir poste 38400 (Transferts provenant du (vers le) capital-actions)
- Transferts entre succursales présentant toutes deux une déclaration - voir poste 38400 (Transferts provenant du (vers le) capital-actions)

- Transferts provenant/vers le capital actions - voir poste 38400 (Transferts provenant du (vers le) capital-actions)

e) 38800 dividendes déclarés**Détails**

(1) 38804 actions privilégiées

(2) 38806 actions ordinaires

Définition

Annonce faite par le conseil d'administration d'une société de la partie des bénéfices qui sera distribuée aux actionnaires en proportion des actions qu'ils détiennent, compte tenu des droits attachés à chaque type d'actions.

Inclure

- Dividendes en espèces déclarés
 - Dividendes en espèces déclarés sur toutes les actions ordinaires et privilégiées
- Autres dividendes
 - Dividendes en actions déclarés sur actions ordinaires ou privilégiées
 - Dividendes de liquidation
 - Ristournes

Exclure

- Frais d'intérêt sur obligations pour le développement de la petite entreprise, obligations pour la petite entreprise, obligations à intérêt conditionnel et débentures - voir poste 53110 (Frais d'intérêt sur obligations garanties et non garanties)

f) 38300 les distributions provenant des fiducies de revenu**Définition**

Répartition de fonds aux propriétaires de la fiducie, du fonds ou de la société en nom collectif.

g) 38000 solde de clôture**Définition**

Total cumulatif des bénéfices non distribués de toutes sources, y compris les gains en capital et les gains ou les pertes extraordinaires. Les bénéfices non répartis peuvent être affectés (c. à d. virés dans un compte de réserve à des fins particulières ou générales, à la discrétion des administrateurs ou en vertu des dispositions d'une loi, de règles de régie internes, d'un acte de fiducie ou de tout autre accord) ou encore être non affectés. Ce poste comprend les deux types de bénéfices non répartis.

Est inclus le compte du siège social, qui représente les bénéfices non répartis par la société étrangère d'une succursale non constituée en société exerçant ses activités au Canada. Les entités non constituées, tel que les sociétés en nom collectif et les coentreprises, succursales et divisions des sociétés, devraient également reporter leurs bénéfices non distribués dans ce compte.

Inclure

- Quote part des bénéfices non distribués des comptes du siège social et du capital des entités non constituées

Exclure

- Surplus d'apport - voir poste 33000 (Surplus d'apport)
- Capital actions - voir les postes de la série 31000 (Capital-Actions)
- Capital des détenteurs d'unités - voir le poste 32300 (Capital des détenteurs d'unités)

SECTION C – ÉTAT DES RÉSULTATS

40000 REVENUS

30. REVENUS D'EXPLOITATION

Détails

- a) **41900** ventes de biens et de services
- b) **43100** revenu locatif
- c) **49000** autres revenus d'exploitation

a) 41900 ventes de biens et de services**Définition**

Les ventes de biens correspondent au produit total de la vente d'articles en stock au cours de la période observée. Les ventes de services correspondent aux rentrées de fonds réelles ou prévues pour des services rendus au cours de la période observée.

Évaluation

Déclarer le montant total des ventes avant déduction des frais de redevances, mais après déduction des taxes de vente et d'accise, de la taxe des produits et services (TPS), des rabais, remises et abattements. On doit aussi tenir compte des frais d'expédition et de transport réclamés à l'acheteur. Les ventes en devises étrangères doivent être converties en monnaie canadienne selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Inclure

- Tous les biens vendus, y compris les biens vendus en consignation expédiés hors du Canada

- Revenus associés aux types de services suivants: transports, entreposage, communication, réparations, entretien, nettoyage, divertissement, informatique, publicité, services professionnels, hébergement, travaux de construction, services de santé, services sociaux de loisirs, services aux entreprises, restauration, gestion et services administratifs
- Ventes de propriétés acquises pour mise en valeur et revente
- Ventes de biens repris
- Revenus de chambres d'hôtel, de maisons pour touristes, d'auberges et de location de stationnements publics
- Commissions sur les ventes de biens immobiliers et de titres et commissions des agents d'assurance, des agents de voyage, de représentants des ventes et des négociants de produits céréaliers

Exclure

Des transactions, considérées comme des ventes, peuvent faire l'objet d'un poste distinct dans certaines branches d'activités:

- Revenus de placements - voir postes 78500 (Intérêts de sources canadiennes), 78600 (Dividendes de sociétés canadiennes) et 78700 (Dividendes et intérêts étrangers)
- Revenus locatifs - voir poste 43100 (Revenu locatif de biens immobiliers)

b) 43100 revenu locatif**Définition**

Revenus découlant de la location de biens immobiliers.

Évaluation

Les revenus de location doivent être indiqués avant la déduction des frais tels les taxes foncières, les réparations et l'entretien, mais après déduction de la taxe sur les produits et services (TPS).

c) 49000 autres revenus d'exploitation**Définition**

Cet item inclut les redevances, les frais de franchises, les recettes sous forme de commissions, les subventions d'exploitations et les revenus d'exploitation non déjà classés ailleurs.

Exclure

- Les gains (pertes) réalisés et non réalisés – voir postes 56100, 56200, 56300, 56410, 56420, 58300, 56500 et 56600.

50000 FRAIS D'EXPLOITATION

32. 55210 Salaires et traitements

Définition

Salaires et traitements déclarés (y compris les commissions) avant les déductions. Un employé est un travailleur pour lequel une déclaration T4 Supplémentaire de Revenu Canada a été remplie.

Inclure

- Les congés annuels payés
- Les honoraires des administrateurs
- Les primes (y compris la participation aux bénéfices)
- Les commissions
- Les gratifications
- Les allocations imposables (p. ex., logement et repas)
- Les salaires rétroactifs
- Les montants déposés dans des comptes étrangers

33. 55220 Partie patronale des avantages sociaux des employés

Inclure

- Les cotisations à des régimes d'assurance-vie et d'assurance-maladie complémentaires (p. ex., soins de santé, soins dentaires, médicaments et soins de la vue)
- Les cotisations au RPC/RRQ
- Les cotisations aux régimes de pension établis par l'employeur
- L'indemnisation pour accident du travail
- Les primes d'assurance-emploi
- Les allocations de retraite ou forfaits versés aux employés au moment de la cessation d'emploi ou de la mise à la retraite
- Tous les autres avantages sociaux, tels que les services de garderie et les régimes de prestation supplémentaire de chômage

Exclure

- L'impôt-santé des employeurs de l'Ontario - voir poste 55002 (Impôts indirects)

34. 62310 Charges de retraite**Définition**

Inclure les charges de retraite engagées par l'entité déclarante conformément à l'article 3461 du Manuel de l'ICCA. Déclarer les autres charges liées aux avantages sociaux au poste 55220 (Partie patronale des avantages sociaux des employés)

35. 62340 Options d'achat d'actions portées aux dépenses**Définition**

Inclure les options d'achat d'actions des employés qui ont été imputées au cours de la période actuelle selon l'article 3870 du Manuel de l'ICCA.

36. 55002 Impôts indirects**Définition**

Impôts qui sont dûs à la production, au transport, à la consommation. Ces impôts sont proportionnels et le taux ne dépend pas des caractéristiques personnelles du contribuable. Les plus courants de ces impôts sont ceux qui sont appliqués aux ventes, à la consommation de produits considérés spéciaux ou de luxe et au transfert de biens immobiliers.

Inclure*Salariaux*

- Impôt-santé des employeurs de l'Ontario
- Cotisations des employeurs au fonds des services de santé du Québec
- Impôt de santé et d'éducation du Manitoba et charges sociales de Terre-Neuve

Autres

- Impôts fonciers, taxes d'affaires et autres frais
- Licences en contrepartie desquelles aucun bien ni service n'est reçu des administrations municipales, provinciales et fédérale
- Impôts provinciaux sur le capital

37. 52100 Dépréciation**Définition**

Méthode comptable qui consiste à répartir, d'une façon systématique et sur un certain nombre d'exercices, le coût d'acquisition d'une immobilisation, en fonction de sa durée d'utilisation probable.

Inclure

Dépréciation relative aux immobilisations - poste 18319 (Terrains et immobilisations amortissables) et 18316 (Contrats de location capitalisés du preneur)

- La dépréciation des bâtiments et des structures
- L'amortissement des améliorations locatives (relatives aux bâtiments)
- La dépréciation de l'outillage et de la machinerie
- L'amortissement des améliorations locatives (relatives à l'outillage et la machinerie)
- La dépréciation des actifs de location
 - Pour les baux de location-exploitation (du bailleur)
 - Pour les contrats de location-acquisition (du preneur)

Exclure

- Amortissement des immobilisations incorporelles et des frais différés - voir poste 52350 (Actifs incorporels et charges reportées)
- Dévaluations uniques ou radiations - voir poste 56200 (Réévaluations, (réductions de valeur) et (radiations))

38. 52350 Amortissement**Définition**

Radiation graduelle du solde d'un compte au cours d'une certaine période. Ce solde est généralement le résultat de dépenses capitalisées dont l'entreprise prévoit tirer des avantages au cours d'exercices ultérieurs et comprend les éléments d'actif incorporel, les frais spéciaux de conception technique et les autres frais différés.

Inclure

- Amortissement de l'achalandage, de brevets, de concessions, de droits d'auteur, de frais de constitution, de marques de commerce - poste 52350
- Amortissement de frais de recherche et développement, frais de démarrage, frais de financement associés à l'émission d'obligations et d'actions, frais de mise en marche, rémunérations différées et coûts de retraite - poste 52350
- Amortissement des gains et pertes différés sur placements – poste 52350

Exclure

- Amortissement des améliorations locatives - voir poste 52100 (Dépréciation)
- Amortissement des primes et escomptes sur placements - voir les postes de revenus et de dépenses d'intérêts distincts
- Amortissement des pertes différées sur conversion de devises étrangères - voir poste 56100- Gains (pertes) sur conversion de devises étrangères.

39. 55600 Créances irrécouvrables et dons de bienfaisance**Définition**

Inclure les créances irrécouvrables et les dons de charité pour la période courante.

40. 55001 Achats de biens et services**Inclure**

- Le coût direct des ventes, y compris le coût des biens achetés à des fins de revente et le coût des matières inclus dans le coût des biens fabriqués et vendus
- Les fournitures, pièces, outils, équipement et matières achetées et consommées pour la production, la distribution, la mise en marché et l'administration
- Les entrepreneurs et sous-traitants
- Les mandataires et travailleurs indépendants (contrats de services personnels)
- Les services professionnels, techniques, administratifs et services de sécurité
- Les services d'information et de traitement des données
- Les services de réparation, d'entretien et de nettoyage
- Les taxes d'eau et d'égout perçues par les municipalités
- La location de terrains, de bâtiments et de matériel
- Les services de publicité, de promotion et de marketing
- L'assurance
- Le téléphone et autres services de communications
- Les services de voyage
- Les droits d'adhésion, licences, redevances non liées aux ressources naturelles et honoraires

Exclure

- Les frais liés aux créances irrécouvrables, les dons de charité et les radiations de stocks - voir poste 55600 (Créances irrécouvrables, dévaluations et dons de bienfaisance)

41. 58420 TOTAL – FRAIS D'EXPLOITATION**Inclure**

- 52100 Dépréciation
- 52350 Amortissement
- 55001 Achats de biens et services
- 55002 Impôts indirects
- 55210 Salaires et traitements
- 55220 Partie patronale des avantages sociaux des employés
- 55600 Créances irrécouvrables et dons de bienfaisance
- 62310 Charges de retraite
- 62340 Options d'achat d'actions portées aux dépenses

42. 58430 REVENU (PERTE) D'EXPLOITATION**Définition**

Différence entre le total des revenus d'exploitation et le total des frais d'exploitation.

AUTRES REVENUS ET DÉPENSES**43. 78500 Intérêts de sources canadiennes****Définition**

Ce que rapporte le capital mis à la disposition d'autrui au moyen d'un prêt ou à la suite de l'acquisition de titres d'emprunt comme des obligations, hypothèques et autres effets de financement.

Évaluation

Ne pas déduire les revenus d'intérêt des frais d'intérêt.

Inclure

- Amortissement des escomptes et des primes sur l'achat de titres à revenu fixe et sur prêts
- Intérêts sur dépôts
- Intérêts sur obligations à revenu variable et débentures
- Frais de financement sur créances
- Intérêts sur obligations pour le développement de la petite entreprise
- Intérêts sur obligations pour la petite entreprise
- Revenus financiers tirés de contrats de location vente et location financement dans un contrat de location financement, les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué sont presque tous transférés au preneur; il s'agit donc d'un mode de financement de l'acquisition du bien
- Intérêts imputés sur papiers commerciaux, effets de financement et bons du Trésor

Exclure

- Dividendes sur actions privilégiées à échéance prédéterminée et actions privilégiées rachetables au gré du détenteur - voir poste 78600 (Dividendes de sociétés canadiennes) ou 78700 (Dividendes et intérêts étrangers)
- Revenus d'intérêts de sources étrangères - voir poste 78700 (Dividendes et intérêts étrangers)

44. 78600 Dividendes de sociétés canadiennes**Définition**

Partie des bénéfices d'entreprises constituées en sociétés au Canada qui est attribuée en espèces à l'unité déclarante en proportion des actions qu'elle détient dans ces entreprises. Sont exclus de ce

poste les dividendes reçus de sociétés affiliées dont les placements sont déclarés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Inclure

- Dividendes en espèces sur toutes les actions ordinaires et privilégiées exceptés ceux qui sont classés comme étant des passifs selon l'article 3861 du Manuel de l'ICCA
- Dividendes de liquidation

Exclure

- Ristournes
- Dividendes en actions et dividendes non en espèces
- Intérêts sur les obligations pour la petite entreprise, obligations pour le développement de la petite entreprise et obligations à revenu variable - voir poste 78500 (Intérêts de sources canadiennes) ou 78700 (Dividendes et intérêts étrangers)
- Dividendes en espèces reçus de sociétés affiliées dont les placements sont déclarés selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation - voir les postes de la série 75000 (Dividendes (comptabilisation à la valeur de consolidation))

45. 78700 Dividendes et intérêts étrangers**Définition**

Ce poste comprend tous les dividendes en espèces reçus de sociétés constituées dans un pays autre que le Canada ainsi que les revenus sous forme d'intérêts de sources étrangères.

Évaluation

Le revenu sous forme d'intérêts et de dividendes de sources étrangères doit être indiqué avant déduction des frais d'intérêt, mais nets des retenues fiscales étrangères.

46. 53100 Frais d'intérêt**Détails**

- a) **53132** dette à court terme
- b) **53110** obligations garanties et non garanties
- c) **53120** emprunts hypothécaires
- d) **53131** autres dettes à long terme

Définition

Sommes payées en contrepartie de l'utilisation de fonds obtenus au moyen d'un emprunt ou à la suite de l'émission d'obligations, d'effets à court terme, de billets et autres titres d'emprunt.

Évaluation

Exclure les intérêts capitalisés des frais d'intérêt. Ne pas déduire les frais d'intérêt des revenus d'intérêt.

Inclure

- Amortissement d'escomptes d'émission d'obligations
- Frais d'escompte
- Intérêts imputés sur papiers commerciaux, effets de financement et bons du Trésor
- Intérêts payés au titre d'un contrat de location-acquisition
- Frais de financement
- Intérêts sur obligations pour le développement de la petite entreprise
- Intérêts sur obligations pour la petite entreprise
- Intérêts sur obligations à revenu variable et débentures
- Intérêts payés sur tout autre emprunt
- Intérêts payés aux affiliées

Exclure

- Dividendes sur actions privilégiées à échéance prédéterminée et actions privilégiées rachetables au gré du détenteur - voir poste 38804 (Dividendes déclarés – actions privilégiées)
- Amortissement de frais d'émission de titres d'emprunt - voir poste 52350 (Amortissement – Actifs incorporels et charges reportées)
- Frais d'émission de titres d'emprunt - voir poste 55001 (Achats de biens et services)

47. 53400 Dividendes versés sur les titres classés comme passif**Définition**

Inclure les dividendes versés pour des titres de participation (passifs) selon les exigences énoncées à l'article 3861 du Manuel de l'ICCA portant sur le traitement comptable des instruments financiers. Ces instruments financiers se trouvent au poste 29950 du bilan.

48. 56300 Gains (pertes) sur vente d'actifs**Définition**

Gains ou pertes réalisés et non réalisés qui ne sont pas considérés comme extraordinaires - voir poste 58300 (Gains (pertes) extraordinaires). Ce poste exclut les articles en stock ou biens destinés à la vente dans le cours normal des affaires et vise uniquement les biens ayant un caractère de capital tels que les immobilisations, les portefeuilles de placements et les éléments d'actifs incorporels.

Évaluation

Le gain/perte sur la vente d'un élément d'actif immobilisé qui est pris en compte ici représente l'écart entre la valeur comptable et le produit de la vente, avant déduction des frais accessoires et des impôts sur le revenu s'y rapportant. Les gains ou pertes sur les instruments financiers doivent être évalués conformément à l'article 3855 du Manuel de l'ICCA traitant de leurs règles de comptabilisation.

Exclure

- Les gains (pertes) réalisés reportés ailleurs – voir postes 56100, 56410, 58300 et 56600.

49. 56100 Gains (pertes) sur conversion de devises étrangères

Définition

Gains ou pertes sur la conversion de devises étrangères attribuables à la fluctuation des taux de change. Il faut inclure à ce poste les gains et pertes non réalisés sur conversion d'éléments de l'actif monétaire et du passif monétaire libellés en devises étrangères. Ce poste comprend aussi l'amortissement des gains et pertes différés.

Il faut également inclure les gains et pertes réalisés pour le change découlant du règlement d'éléments monétaires libellés en devises étrangères.

Exclure

- Montants liés aux instruments dérivés (voir la série 56400) et autres résultats étendus (voir les postes 56500, 56600 et 57300)

50. 56400 Gains (pertes) sur instruments dérivés

Détails

a) 56410 réalisés

b) 56420 non réalisés

Définition

Il s'agit de gains ou de pertes sur les instruments dérivés. Ces instruments dérivés considérés ici, doivent être conformes à la définition des instruments financiers de l'article 3855 du Manuel de l'ICCA. Les instruments dérivés sont des titres financiers dont la valeur est relative à un actif concerné ou plus, ou en est dérivée. L'instrument dérivé en soi est un marché entre deux parties ou plus. Sa valeur est déterminée par les fluctuations de l'actif concerné. Les actifs concernés les plus courants sont des titres en bourse, des obligations, des produits de base, des devises, des taux d'intérêt et des indices boursiers. Les types d'instruments dérivés les plus courants sont les contrats à terme, les contrats de gré à gré, les options et les swaps. Puisque les instruments dérivés sont des contrats, presque n'importe quel actif peut être utilisé (comme actif concerné). Les instruments dérivés servent habituellement de protection contre les risques financiers, les fluctuations de taux d'intérêt ou des indices financiers, mais peuvent aussi servir à des fins spéculatives.

Évaluation

Les gains ou les pertes sur les instruments financiers doivent être évalués conformément à l'article 3855 du Manuel de l'ICCA traitant de leurs règles de comptabilisation. Si les instruments dérivés sont détenus à des fins de négociation, les gains ou pertes doivent être déclarés à la série 56400. La portion applicable des changements dans la juste valeur des instruments dérivés qui sont désignés et qualifiés couvertures de flux de trésorerie, est comptabilisée dans les capitaux propres à la série 56500. Le gain ou la perte pour la portion non applicable est comptabilisé immédiatement à la série 56400.

Veuillez consulter l'article 3861 du Manuel de l'ICCA pour de plus amples informations sur la présentation des instruments financiers.

51. 56200 Réévaluations, (réductions de valeur) et (radiations)

Définition

Gains ou pertes non réalisés résultant du redressement, après réévaluation, de la valeur comptable d'éléments d'actif non pris en compte aux postes extraordinaires de l'état des résultats.

Évaluation

Ne pas déduire les impôts sur les revenus applicables à ces gains ou pertes.

Inclure

- Radiations ou dévaluations de tous les éléments de l'actif autres que les inventaires et les comptes débiteurs - voir poste 55600 (Créances irrécouvrables, dévaluations et dons de bienfaisance)
- Radiations de puits secs, de terrains abandonnés et de terrains non productifs (mines, pétrole et gaz naturel)

Exclure

- Gains ou pertes sur la vente d'éléments d'actif - voir la poste 56300.
- Gains ou pertes extraordinaires - voir poste 58300 (Gains (pertes) extraordinaires)
- Provisions pour pertes et créances douteuses imputées aux activités de la période observée - voir poste 55600 (Créances irrécouvrables, dévaluations et dons de bienfaisance)
- Amortissement de gains ou pertes différés - voir poste 52350 (Amortissement – actifs incorporels et charges reportées)
- Gains ou pertes sur instruments dérivés - voir la série 56400 (Gains (pertes) sur instruments dérivés)

52. 58460 BÉNÉFICES (PERTES) AVANT IMPÔTS

Définition

Bénéfices nets avant déduction des provisions pour impôts sur le revenu, de la part des bénéfices nets des sociétés affiliées non consolidées, de la part des actionnaires minoritaires des bénéfices nets des sociétés consolidées et des gains (pertes) extraordinaires.

53. 57100 Impôt exigible de l'exercice**Définition**

Les impôts exigibles sur le revenu des sociétés canadiennes. Ce poste comprend également les impôts provinciaux sur l'exploitation minière et forestière.

Inclure

- Impôts sur le revenu exigibles - impôts sur le revenu à payer calculés d'après le revenu imposable
- Impôt fédéral sur le capital des grandes sociétés
- Impôts provinciaux sur l'exploitation minière et forestière
- Impôts sur tout gain ou perte, à l'exception des impôts applicables aux postes extraordinaires
- Avantages fiscaux des reports de perte prospectifs

Exclure

- Impôts se rapportant aux postes extraordinaires – déclarer les gains (pertes) extraordinaires – poste 58300 – en déduisant l'impôt sur le revenu applicable
- Impôts indirects - voir poste 55002 (Impôts indirects)
- Impôt sur le capital provincial - voir poste 55002 (Impôts indirects)
- Impôt sur le revenu versé aux gouvernements étrangers - voir poste 55001 (Tous autres achats de biens et services non précisés ailleurs)
- Impôts futurs - comptabilisation à des moments différents des revenus et des frais aux fins de calcul du revenu comptable et du revenu imposable – voir poste 57200 (Charges d'impôt futures)

54. 57200 Charges d'impôt futures**Définition**

Les impôts futurs sur le revenu des sociétés canadiennes. Ce poste comprend également les impôts provinciaux sur l'exploitation minière et forestière.

Inclure

- Impôt fédéral sur le capital des grandes sociétés
- Impôts provinciaux sur l'exploitation minière et forestière
- Impôts sur tout gain ou perte, à l'exception des impôts applicables aux postes extraordinaires
- Impôts futurs - comptabilisation à des moments différents des revenus et des frais aux fins de calcul du revenu comptable et du revenu imposable
- Avantages fiscaux des reports de perte prospectifs

Exclure

- Impôts se rapportant aux postes extraordinaires – déclarer les gains (pertes) extraordinaires – poste 58300 – en déduisant l'impôt sur le revenu applicable
- Impôts indirects - voir poste 55002 (Impôts indirects)

- Impôt sur le capital provincial - voir poste 55002 (Impôts indirects)
- Impôt sur le revenu versé aux gouvernements étrangers - voir poste 55001 (Tous autres achats de biens et services non précisés ailleurs)
- Impôts sur le revenu exigibles - impôts sur le revenu à payer calculés d'après le revenu imposable – voir poste 57100 (Impôts exigible de l'exercice)

55. 58470 BÉNÉFICES (PERTES) APRÈS IMPÔTS

Définition

Bénéfices nets après déduction des impôts sur le revenu, mais avant déduction de la part des bénéfices nets des sociétés affiliées non consolidées, de la part des actionnaires minoritaires des bénéfices nets des sociétés consolidées et des gains (pertes) extraordinaires.

56. 58100 Part du revenu net des sociétés affiliées non consolidées

Définition

Ce poste s'applique uniquement aux unités déclarantes qui utilisent la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation pour déclarer leurs placements dans la société mère, les sociétés affiliées et les filiales, les coentreprises et les sociétés en nom collectif affiliées, non consolidées. Ce poste sert à déclarer la part de l'unité déclarante des bénéfices ou pertes de sociétés pour la période observée.

Exclure

- En vertu de la méthode de comptabilisation des placements à la valeur de consolidation, les dividendes reçus de sociétés affiliées qui sont crédités directement au compte des placements ne doivent pas être déclarés à ce poste ni être pris en compte dans le calcul du bénéfice net - voir poste 75100 et 75200 (Dividendes (comptabilisation à la valeur de consolidation))

57. 58200 Part des actionnaires minoritaires du bénéfice net des sociétés affiliées consolidées

Définition

Les unités déclarantes qui soumettent un rapport consolidé sur les résultats d'une filiale qu'elles ne contrôlent pas entièrement doivent déclarer à ce poste la part des bénéfices ou des pertes de la filiale pour la période observée qui est imputée aux actionnaires minoritaires.

Contrairement à la méthode utilisée par l'ICCA, en vertu de laquelle on exclut la portion des actionnaires minoritaires des gains et des pertes extraordinaires des filiales consolidées, la division de l'organisation et des finances de l'industrie inclut dans ce poste l'intérêt des actionnaires minoritaires en ce qui a trait à l'ensemble des revenus, des dépenses, des gains et des pertes, y compris les gains et les pertes extraordinaires. Les revenus, les dépenses, les gains et les pertes, y

compris les gains et les pertes extraordinaires de la filiale, doivent être inscrits dans une proportion de 100% dans les comptes consolidés.

58. 58300 Gains (pertes) extraordinaires

Définition

Gains, pertes et provisions pour pertes qui ne sont pas caractéristiques de l'exploitation normale de l'unité déclarante. Dans une entreprise, les circonstances qui entraînent des gains ou pertes extraordinaires ne sont pas censées se répéter régulièrement sur une période de plusieurs années et que l'on ne considère pas comme des facteurs périodiques dans l'évaluation des activités normales.

Dans le cas des énoncés financiers consolidés, la portion de la société mère qui figure dans les postes extraordinaires, de même que celle des actionnaires minoritaires (ex. 100% des biens ou des pertes) doivent être inscrites au regard de ce poste. Cette façon de procéder va à l'encontre des lignes directrices de l'ICCA en vertu desquelles on ne déclare que la portion de la société mère du poste extraordinaire de la filiale.

Évaluation

Indiquer les montants nets d'impôts applicables.

Inclure

- Circonstances et événements non liés principalement aux décisions des actionnaires ou propriétaires
- Intervention des pouvoirs publics comme dans le cas des expropriations
- Les cataclysmes naturels comme les inondations et les tremblements de terre
- Les pertes causées par des incendies ou autres sinistres

Exclure

- Réductions d'impôts attribuables à un report de pertes d'exercices antérieurs - voir postes 57100 (Impôt exigible de l'exercice) et 57200 (Charges d'impôt futures)
- Gains/pertes relatifs à la cessation des opérations
 - Les résultats des opérations en cours doivent être reflétés dans les postes des revenus et dépenses affectés
 - Comptabilisation des gains ou pertes futurs - voir poste 56200 (Réévaluations, (réductions de valeur) et (radiations))
 - Gains/pertes réalisés - voir la poste 56300 (Gains (pertes) sur vente d'actifs)
- Postes irréguliers et exceptionnels ne rencontrant pas les exigences énoncées dans la définition au titre des gains (pertes) extraordinaires
 - Ajustements de la valeur d'un élément de l'actif, tel que la radiation et la réduction aux valeurs nettes réalisables - voir poste 56200 (Réévaluations, (réductions de valeur) et (radiations)) et 56500 (gains et (pertes) non réalisés)
 - Gains et pertes sur la vente de placements, d'immobilisations et de prêts - voir la poste 56300 (Gains (pertes) sur vente d'actifs) et 56600 ((gains) et pertes réalisés).

59. 58480 BÉNÉFICES NETS (PERTES NETTES)

Définition

Différence entre le total des revenus et des dépenses et le total des gains et des pertes pour la période observée. Le bénéfice net apparaît après déductions de l'impôt exigible de l'exercice et des charges d'impôt futures. Le montant déclaré à ce poste doit correspondre au montant inscrit au poste 38200 (Bénéfice net (perte nette) pour la période courante). Remarquer que ce poste ne comprend pas les « autres éléments du résultat étendu » – postes 56500, 56600 et 57300.

60. 56500 / 56600 / 57300 Autres éléments du résultat étendu

Détails

a) 56500 gains (pertes) non réalisés

Inclure les gains (pertes) non réalisés qui ne seraient pas habituellement inclus dans le bénéfice net. Les gains ou les pertes doivent être calculés conformément au guide de l'ICCA. Inclure les gains (pertes) non réalisés sur les instruments dérivés désignés comme titres de couverture de flux de trésorerie, titres de couverture en gains (pertes) non réalisés sur devises étrangères et les actifs financiers disponibles pour vente, réévalués à la juste valeur marchande.

b) 56600 gains (pertes) réalisés

Déclarer les (gains) pertes réalisés déclarés antérieurement au poste 56500

c) 57300 impôt sur le revenu

Impôt relatif aux autres éléments du résultat étendu

Définition

Ce compte comprend des revenus, des dépenses, des gains ou pertes qui sont conformes aux normes comptables applicables au Canada et reconnus comme faisant partie du résultat étendu mais exclus du bénéfice net

Évaluation

Déclarer selon l'article 1530 de l'ICCA (Résultat étendu). Indiquer les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés et l'actif financier à vendre. S'ils sont douteux, les indiquer au poste 56200 (Réévaluations, (réductions de valeur) et (radiations)).

61. 58485 RÉSULTAT ÉTENDU

Définition

Le résultat étendu est la variation des capitaux propres (actif net) d'une entreprise, découlant d'opérations, d'autres événements et circonstances qui ne sont pas causés par les propriétaires au cours d'une période. Il inclut tous les changements dans les capitaux propres au cours d'une période, sauf ceux résultant des investissements par les propriétaires et les distributions aux propriétaires.

SECTION D – DÉCLARATION DE CERTAINS COMPTES

DÉCLARATION DU BILAN

62. 61200 Actifs à court terme

Définition

Total de l'encaisse et des autres biens qui devraient pouvoir être convertis en argent, vendus ou consommés au cours de la prochaine année ou au cours du cycle normal d'exploitation, si celui-ci a une durée supérieure à un an.

Inclure

- Portion exigible des éléments d'actif à long terme

63. 61400 Passifs à court terme

Définition

Ensemble des dettes qui devront être réglées au cours des douze prochains mois ou au cours du cycle normal d'exploitation si celui-ci a une durée supérieure à un an.

Inclure

- Portion exigible des dettes à long terme

CAPITALISATION – RÉGIME DE RETRAITE

64. 66300 Capitalisation

Détails

a) 66100 actif du régime

Actif détenu par la fiducie à la (juste) valeur marchande

b) 66200 obligations au titre des prestations

Passif actuariel à la fin du trimestre

c) 66300 capitalisation

Déclarer l'excédent ou (déficit) net (66100 moins 66200)

d) 66500 prestations acquises (passif) ou actif

Capitalisation rajustée aux montants non amortis de l'obligation transitoire, du coût relatif aux services passés et du gain actuariel net.

Évaluation

Déclarer le solde de clôture des régimes de retraite détenus par un fiduciaire à la fin du trimestre.

Exclure les autres régimes d'avantages sociaux.

DÉCLARATION DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS

65. 50500 Coût des biens et services vendus

Définition

Les frais directs de fabrication ou d'achat de biens transférés de l'inventaire à l'état des résultats et déclarés comme frais lorsque les biens sont vendus et que les revenus des ventes sont déclarés.

Inclure

- Activité de marchandisage : coût des biens achetés pour revente
- Activité manufacturière : coûts des produits répertoriés y compris le matériel brut, la main-d'œuvre directe, les sous-contrats et les frais généraux de production
- Activité de construction et d'aménagement des biens immobiliers : coûts différés qui ont trait aux biens immobiliers destinés à la vente et qui sont indiqués dans les postes 13110 et 13120, ces coûts comprennent les matériaux et la main-d'œuvre directe, les sous-contrats, les frais généraux de construction et les coûts différés de financement et d'administration
- Activité liée à l'exploitation forestière et minière et à l'extraction du pétrole et du gaz naturel : le coût de l'exploitation, de l'extraction et du traitement du bois, des minéraux et des combustibles ; ces coûts comprennent la main-d'œuvre directe et les matériaux, les combustibles et l'énergie consommés, les sous-contrats, les services, le transport, la transmission et les frais généraux de production qui sont imputés au coût de stockage des produits

Exclure

- Amortissement des frais d'outillage et des frais spéciaux de conception - voir poste 52350
- Dépréciation des bâtiments et du matériel utilisé à des fins de location - voir poste 52100

66. 55700 Coût des logiciels porté aux dépenses

Définition

Inclure tous les coûts des logiciels portés aux dépenses durant la période en cours. Déclarer seulement le coût des logiciels pour compte propre, achetés ou sous licence. Exclure les montants reportés et amortis.

67. 75000 Dividendes (comptabilisation à la valeur de consolidation)**Détails**

a) 75100 dividendes canadiens

b) 75200 dividendes étrangers

Définition

Dividendes reçus de filiales et de sociétés affiliées non consolidées pour lesquelles les placements sont déclarés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Ces dividendes sont crédités au compte de placement du bilan et ils ne sont pas compris dans les revenus sous forme de dividendes déclarés dans l'état des résultats.

Exclure

- Dividendes reçus des sociétés pour lesquelles l'unité déclarante utilise la méthode de comptabilisation des participations à la valeur d'acquisition - voir postes 78600 (Dividendes de sociétés canadiennes) et 78700 (Dividendes et intérêts étrangers)

68. 74700 Éléments exceptionnels**Définition**

Opérations, événements ou circonstances pris en compte dans l'état des résultats qui ne sont pas classés comme des gains/pertes extraordinaires, mais qui ne devraient pas en réalité se produire fréquemment pendant plusieurs années ou qui ne sont pas typiques des activités commerciales normales et qui ont une incidence matérielle sur les bénéfices d'exploitation de la période courante.

Inclure

- Opérations, événements ou circonstances retracés dans l'état des résultats qui sont déclarés comme des revenus d'exploitation ou des dépenses d'exploitation.

69. 58412 Élimination des ventes internes et inter-compagnies lors de la consolidation**Définition**

Ce poste représente la valeur des ventes réciproques éliminées dans l'établissement des ventes consolidées. Si votre entreprise a des ventes entre les usines, divisions, ou sociétés et que ces ventes sont éliminées dans l'établissement des comptes consolidés, veuillez rapporter la valeur de cette transaction dans ce poste.

70. DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS**Détails**

a) 59113 nouveaux bâtiments

- b) 59114** nouvelle machinerie et nouvel équipement
- c) 59160** bâtiments usagés, machinerie usagée et terrains
- d) 59130** biens en location acquisition capitalisés
- e) 59000** total des dépenses en immobilisation

Définition

Accroissement brut des dépenses en immobilisations engagées au cours de la période observée imputées aux comptes des immobilisations et des constructions en cours.

Évaluation

Déclarer les dépenses en immobilisation au coût d'acquisition moins le crédit de taxe sur les intrants de la TPS réclamé, les crédits au titre des revenus, les subventions d'équipement, les dons, l'aide de l'État et les crédits d'impôt à l'investissement.

Ne pas soustraire les produits de la vente d'éléments d'actif.

Inclure l'intérêt capitalisé.

Exclure les actifs liés à l'acquisition d'entreprises.**Inclure**

- Accroissement des dépenses relatives aux terrains et aux éléments d'actif amortissables et épuisables
- Intérêts capitalisés
- Actifs acquis dans le cadre de contrats de location-acquisition ou de contrats de location-vente (preneur)
- Dépenses capitalisées d'exploration et d'aménagement (mines, pétrole et gaz naturel)
- Constructions en cours

Exclure

- Biens aménagés pour la vente - voir poste 13110 (Biens immobiliers résidentiels) ou poste 13120 (Biens immobiliers non résidentiels), pour les entreprises dont l'activité principale est l'immobilier et la construction

AUTRES RENSEIGNEMENTS

71. 80005 Nombres d'heures requises pour remplir le questionnaire

Définition

Indiquer le nombre approximatif d'heures nécessaires pour recueillir les données et remplir le questionnaire pour le trimestre.

INDEX – NUMÉRO DE RÉFÉRENCE AUX POSTES

11000 Encaisse et dépôts	15
11300 Monnaie canadienne	15
11400 Devises étrangères.....	15
12100 Débiteurs	16
12110 Débiteurs - comptes clients	16
12180 Débiteurs - autres	16
12200 Contrats de location.....	17
12210 Crédit-bail	17
12220 Valeur résiduelle.....	17
12800 Provisions pour créances douteuses	17
13000 Inventaire	17
13110 Inventaire - biens immobiliers - résidentiels	17
13120 Inventaire - biens immobiliers - non résidentiels	17
13800 Inventaire - autres.....	17
14000 Placements dans des sociétés affiliées.....	18
14110 Actions et capitaux propres - sociétés canadiennes	18
14120 Actions et capitaux propres - sociétés étrangères	18
14200 Actions et capitaux propres - bénéfices non répartis	18
14310 Créances provenant de sociétés affiliées - au Canada.....	18
14320 Créances provenant de sociétés affiliées - à l'extérieur du Canada	18
15100 Placements canadiens – sociétés non affiliées.....	19
15160 Actions de sociétés, unités de fonds ou de fiducies et autre avoir	21
15180 Autres placements canadiens	22
15190 Effets à court terme	20
15195 Obligations garanties et non garanties.....	21
15200 Placements étrangers – sociétés non affiliées	22
16000 Prêts hypothécaires à des sociétés non affiliées	23
17000 Prêts non hypothécaires à des sociétés non affiliées	24
17112 Crédits aux consommateurs.....	16
18300 Immobilisations.....	25
18316 Contrats de location capitalisés du preneur	27
18319 Terrains et immobilisations amortissables	26
18320 Biens immobiliers détenus pour revenu	27
18350 Dépréciation accumulée	27
19100 Actifs incorporels	27
19800 Autres éléments d'actif	28

19900 Instruments dérivés	23
22100 Comptes créditeurs	29
22110 Comptes créditeurs - fournisseurs	29
22180 Comptes créditeurs - autres	29
23000 Impôts exigibles	30
24000 Sommes dues aux sociétés affiliées	30
24100 Sommes dues aux sociétés affiliées - au Canada	30
24200 Sommes dues aux sociétés affiliées - à l'extérieur du Canada	30
25000 Emprunts auprès de sociétés non affiliées	31
25184 Contrats de location-acquisition	33
25200 Effets commerciaux	32
25400 Obligations garanties et non garanties	32
25500 Emprunts hypothécaires	33
25700 et 25800 Emprunts et découverts	31
27000 Impôts futurs	34
28000 Participation minoritaire	35
29000 Autres éléments de passif	35
29900 Instruments dérivés	34
29950 Titre de participation (passifs)	34
31000 Capital-Actions	35
31100 Capital-Actions - actions privilégiées	35
31200 Capital-Actions - actions ordinaires	35
32300 Capital des détenteurs d'unités	36
33000 Surplus d'apport	36
36000 Cumul des autres éléments du résultat étendu	37
38000 Solde de clôture	39
38100 Solde d'ouverture	37
38200 Bénéfice net (perte nette) pour la période courante	38
38300 Les distributions provenant des fiducies de revenu	39
38400 Transferts provenant du (vers de) capital-actions	38
38700 Autres redressements	38
38800 Dividendes déclarés	39
38804 Dividendes déclarés - actions privilégiées	39
38806 Dividendes déclarés - actions ordinaires	39
41900 Ventes de biens et de services	40
43100 Revenu locatif	41
49000 Autres revenus d'exploitation	41

50500 Coût des biens et services vendus.....	56
52100 Dépréciation	43
52350 Amortissement.....	44
53100 Frais d'intérêt.....	47
53110 Obligations garanties et non garanties.....	47
53120 Emprunts hypothécaires.....	47
53131 Autres dettes à long terme	47
53132 Dette à court terme.....	47
53400 Dividendes versés sur les titres classés comme passif	48
55001 Achats de biens et services.....	45
55002 Impôts indirects	43
55210 Salaires et traitements.....	42
55220 Partie patronale des avantages sociaux des employés	42
55600 Créances irrécouvrables et dons de bienfaisance	44
55700 Coût des logiciels porté aux dépenses.....	56
56100 Gains (pertes) sur conversion de devises étrangères.....	49
56200 Réévaluations, (réductions de valeur) et (radiations).....	50
56300 Gains (pertes) sur vente d'actifs.....	48
56400 Gains (pertes) sur instruments dérivés	49
56410 Gains (pertes) sur instruments dérivés - réalisés.....	49
56420 Gains (pertes) sur instruments dérivés - non réalisés.....	49
56500 Gains (pertes) non réalisés	54
56600 Gains (pertes) réalisés	54
57100 Impôt exigible de l'exercice	50
57200 Charge d'impôts futures	51
57300 impôt sur le revenu	54
58100 Part du revenu net des sociétés affiliées non consolidées	52
58200 Part des actionnaires minoritaires du bénéfice net des sociétés affiliées consolidées.....	52
58300 Gains (pertes) extraordinaires	53
58412 Élimination des ventes internes et inter-compagnies lors de la consolidation	57
58420 Total - Frais d'exploitation	45
58430 Revenu (perte) d'exploitation.....	45
58460 Bénéfices (pertes) avant impôts.....	50
58470 Bénéfices (pertes) après impôts.....	52
58480 Bénéfices nets (pertes nettes).....	54
58485 Résultat étendu	54
59000 Total des dépenses en immobilisation	57

59113 Nouveaux bâtiments.....	57
59114 Nouvelle machinerie et nouvel équipement	57
59130 Biens en location acquisition capitalisés	57
59160 Bâtiments usagés, machinerie usagée et terrains	57
61200 Actifs à court terme.....	55
61400 Passifs à court terme.....	55
62310 Charges de retraite.....	42
62340 Options d'achat d'actions portées aux dépenses.....	43
66100 Actif du régime.....	55
66200 Obligations au titre des prestations	55
66300 Capitalisation	55
66500 Prestations acquises (passif) ou actif.....	55
74700 Éléments exceptionnels.....	57
75000 Dividendes (comptabilisation à la valeur de consolidation).....	57
75100 Dividendes canadiens	57
75200 Dividendes étrangers.....	57
78500 Intérêts de sources canadiennes	46
78600 Dividendes de sociétés canadiennes	46
78700 Dividendes et intérêts étrangers.....	47
80005 Nombres d'heures requises pour remplir le questionnaire.....	58